

TANEZROUFT DÉDIÉE AUX BARONS DE LA DROGUE

TEBBOUNE PRÉSIDE UNE RÉUNION SUR LE BAGNE DU DÉSERT

Page 6

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8586 MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

CARAMBOLAGE À TADMAÏT

Dix morts et 12 blessés

Page 24

L'UNITÉ NATIONALE FACE AUX ÉPREUVES

LE BOUCLIER INEXPUGNABLE DE L'ALGÉRIE

Revenant sur les récents incendies meurtriers qui ont frappé le pays, notamment à Jijel, la revue El Djeïch met en lumière un élan de solidarité populaire exceptionnel. Plus qu'une simple réaction d'urgence, cette mobilisation traduit une cohésion nationale séculaire, érigée en enjeu stratégique et en rempart fondamental pour préserver la souveraineté et la stabilité de la nation face aux crises actuelles. PAGE 3



L'ONDE DE CHOC DES IMPORTATIONS FICTIVES

Quand le filtre numérique protège la nation

Page 24

MCA

Hadj Redjem limogé

Page 12

ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE CEUTA

Le chantage du Makhzen démasqué

Page 7

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

INCENDIES

L'opération d'indemnisation bat son plein à Béjaïa

L'OPÉRATION de distribution des aides financières se poursuit dans plusieurs communes sinistrées, conformément aux instructions des hautes autorités du pays, qui ont fixé au 15 septembre la date butoir pour indemniser l'ensemble des personnes touchées par les incendies.

Au total, 270 maisons ont été impactées par les feux de fin août et classées par le CTC selon le degré des dommages. Lancée officiellement dimanche dernier, l'opération a déjà permis à au moins 50 sinistrés, dont les habitations ont été totalement détruites ou partiellement endommagées, de percevoir les aides nécessaires à leur réhabilitation.

À Darguina, le wali par intérim, Saïd Yahiaoui, a indiqué sur Radio Soummam que 75 personnes avaient vu leurs habitations touchées à des degrés divers, dont 42 ont déjà reçu leurs indemnisations. Les dossiers restants, en attente de régularisation pour pièces manquantes, seront finalisés avant le 15 septembre.

À Toudja, 14 personnes sur les 85 ayant déposé un dossier ont reçu leurs décisions d'indemnisation. Dans la daïra de Souk El-Tennine, l'attribution des arrêtés se poursuit au profit des habitants de Melbou, Souk El-Tennine et Tamridjt.

Par ailleurs, l'indemnisation des victimes des incendies de juillet dernier s'est poursuivie afin de boucler l'opération à la date butoir du 31 août 2026, conformément au calendrier fixé par les pouvoirs publics.

À Aokas, le chef de daïra, Nacer Ghellab, a supervisé la remise des décisions, aux côtés des élus locaux, des services agricoles, de la commission de sécurité et de la Protection civile. À Adekar, les autorités ont procédé à la distribution des arrêtés de bénéfice aux citoyens d'Adekar et de Taourirt Ighil. À Barbacha, l'opération s'est également poursuivie, avec une cérémonie marquée par une minute de silence en hommage aux victimes des feux de forêt.

Lancée officiellement le 27 août 2026 à Ouzellaguene, l'opération a permis d'entamer la remise des attestations aux habitants sinistrés, marquant le début de la reconstruction.

Les indemnisations concernent principalement les pertes liées aux habitations, aux feux de forêt et aux récoltes agricoles. Leur attribution repose sur des évaluations et des constats effectués sur le terrain par les services compétents, notamment ceux de l'agriculture et des forêts.

N. Bensalem

DOSSIER MÉDICAL ÉLECTRONIQUE

Les établissements de santé face au défi du 15 novembre

Le compte à rebours est lancé. Le ministère de la Santé entend achever la généralisation du dossier médical électronique dans l'ensemble des établissements de santé d'ici au 15 novembre prochain. Une échéance rapprochée qui place les structures sanitaires face à la nécessité de passer rapidement des instructions à une utilisation effective, généralisée et maîtrisée du système.

Les établissements de santé disposent ainsi de quelques semaines pour finaliser l'activation du système de numérisation et, surtout, rendre pleinement opérationnel le dossier médical électronique. Le 15 novembre 2026 a été fixé comme date butoir pour l'achèvement de ce processus, sans possibilité de report ou de prolongation.

Cette échéance soulève d'ores et déjà des interrogations quant à la capacité des établissements à être au rendez-vous dans les délais impartis. La situation demeure en effet différente d'une structure à l'autre. Si certains établissements ont déjà engagé, voire achevé, la mise en service du système numérique, d'autres doivent encore franchir plusieurs étapes avant de parvenir à une utilisation complète et quotidienne du dossier médical électronique.

C'est dans ce contexte que le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, a réuni lundi les cadres de l'administration centrale, les directeurs généraux des établissements hospitaliers universitaires (EHU) et des établissements publics hospitaliers (EPH), ainsi que les directeurs de la santé et de la population (DSP), connectés en visioconférence. À cette occasion, le ministre a réaffirmé que la numérisation constitue désormais une « nécessité incontournable » pour moderniser le système de santé, optimiser la gestion des établissements et améliorer la qualité des soins dispensés aux citoyens.

Le Pr Aït Messaoudène entend ainsi accélérer le déploiement du dispositif. Les établissements de santé sont appelés à mobiliser sans délai les équipements et les moyens techniques nécessaires à son activation. Ils devront également désigner un responsable permanent chargé du suivi du processus de numérisation et de la coordination avec les services centraux du ministère. Celui-ci sera notamment chargé d'établir des rapports hebdomadaires sur l'état d'avancement de l'opération. Chaque établissement devra, par ailleurs, élaborer une feuille de route claire et contraignante précisant les différentes étapes à franchir pour parvenir à l'activation complète du système. Ces mesures visent à accélérer le processus et permettre aux structures sanitaires de respecter l'échéance du 15 novembre 2026.


Le compte à rebours est lancé.

Pour le ministre de la Santé, celui-ci ne se résume pas à la simple dématérialisation du dossier du patient. Il doit permettre de centraliser les différentes données relatives à son état de santé et à son parcours de soins, afin de faciliter leur exploitation et leur partage dans le cadre de la prise en charge.

À terme, ce dispositif doit renforcer la transparence et l'efficacité de la gestion, améliorer la qualité des prestations, rationaliser les ressources et favoriser une prise en charge plus équitable des patients.

Pour accompagner cette transformation, le ministre a indiqué que le budget supplémentaire accordé au secteur de la santé contribuera au financement de la numérisation et à la mise à disposition des moyens nécessaires. Il a également souligné que l'État avait mobilisé les ressources matérielles, humaines et techniques indispensables.

Toutefois, le véritable défi réside dans l'intégration du dossier médical électronique au quotidien. Sa réussite dépendra de la formation des praticiens, de leur appropriation de l'outil et de l'accompagnement des professionnels, afin de faciliter l'accès à l'information médicale, d'améliorer la continuité des soins et de renforcer l'efficacité de la gestion.

Lynda Louifi

TRANSPORT DES PÈLERINS

Des règles draconiennes pour 2027

LE TRANSPORT des pèlerins algériens dans les Lieux Saints sera soumis à des exigences particulièrement strictes lors de la prochaine saison du Hadj. Le cahier des charges prévoit notamment une flotte minimale de 865 bus, l'interdiction de la sous-traitance, des véhicules datant de 2024 au minimum, ainsi qu'un dispositif de contrôle renforcé pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat en cas de manquements répétés.

Le dispositif retenu pour le Hadj 2027 entend placer la qualité et la sécurité du transport des pèlerins au cœur des priorités. Les opérateurs intéressés devront répondre à un ensemble de critères techniques et professionnels avant de pouvoir assurer le déplacement des pèlerins algériens et des membres de la mission nationale dans les Lieux Saints.

Selon le cahier des charges, le prestataire devra mobiliser au moins 865 bus, un nombre susceptible d'être revu à la hausse en fonction des besoins et de l'évolution du nombre de pèlerins. Les véhicules devront appartenir au prestataire lui-même, la sous-traitance étant interdite.

Le renouvellement de la flotte constitue l'une des principales exigences du dispositif. Les bus proposés doivent avoir été fabriqués à partir de 2024, tandis que les véhicules plus anciens seront automatiquement écartés. Les exigences ne portent toutefois pas uniquement sur l'âge des véhicules. Les bus devront être climatisés et dotés d'équipements modernes destinés à améliorer le confort et la sécurité des pèlerins, notamment des sièges haut de gamme, des toilettes, des systèmes audiovisuels, des écrans, ainsi que des dispositifs GPS, Wi-Fi et USB. Le drapeau national algérien devra également être apposé sur les véhicules.

Le prestataire devra assurer un dispositif technique permanent à travers des ateliers mobiles chargés d'accompagner la flotte et d'intervenir en cas de panne. Les chauffeurs devront être qualifiés, porter un uniforme et maîtriser les itinéraires des villes et des sites religieux. Des accompagnateurs devront également être présents dans les bus durant les déplacements dans les Lieux Saints. Le prestataire devra, par ailleurs, assurer des repas conditionnés lors des pauses sur le trajet entre La Mecque et Médine.

Le cahier des charges accorde une place importante au contrôle de l'exécution du programme de transport. Le prestataire devra désigner un superviseur chargé du suivi de la flotte et du traitement des observations formulées par le Bureau des affaires des pèlerins algériens.

Ce dernier devra disposer d'un espace au sein de la salle des opérations du système GPS du prestataire, ainsi que d'un accès complet au dispositif de suivi. Les commissions de suivi et de transport pourront, pour leur part, inspecter les bus et contrôler les conditions de leur exploitation.

Chaque opération de contrôle fera l'objet d'un procès-verbal consignant les faits constatés et les déclarations des parties. Ce document conservera sa valeur probante même en cas de refus de signature de l'une des parties. La sélection des prestataires sera soumise à une grille d'évaluation précise. Les offres obtenant moins de 25 points seront éliminées, de même que les véhicules ne répondant pas au critère d'âge fixé. Le comité préparatoire pourra également écarter les opérateurs ayant commis des manquements contractuels lors de précédents Hadj, lorsqu'ils sont officiellement établis et ont affecté la qualité du service ou les droits des pèlerins.

Les entreprises devront disposer des autorisations requises par les autorités saoudiennes, respecter les normes de sécurité et assurer la coordination avec le prestataire de la plateforme « Nusuk Masar », dans les délais impartis.Quatre minibus d'au moins 15 places seront affectés aux équipes de la mission algérienne, deux à La Mecque, un à Médine et un à Djeddah, avec des chauffeurs qualifiés disponibles en permanence.

Le dispositif prévoit également des véhicules récents pour le Bureau des affaires des pèlerins algériens, deux bus pour l'inspection des camps et quatre bus haut de gamme pour le transport de la mission. Des véhicules spécifiques seront réservés aux pèlerins malades et aux personnes à besoins spécifiques durant les rites.

En cas de manquement, le Bureau pourra saisir les autorités saoudiennes, déduire les frais supplémentaires des sommes dues au prestataire ou de sa garantie. Des pénalités pourront être appliquées pour chaque pèlerin lésé et, en cas de récidive, le contrat pourra être résilié, avec d'éventuelles poursuites judiciaires et demandes d'indemnisation. Le cahier des charges vise ainsi à garantir un transport plus sûr, mieux encadré et de meilleure qualité durant le Hadj 2027.

Lynda L.

L'UNITÉ NATIONALE FACE AUX ÉPREUVES

Le bouclier inexpugnable de l'Algérie

Revenant sur les récents incendies meurtriers qui ont frappé le pays, notamment à Jijel, la revue *El Djeïch* met en lumière un élan de solidarité populaire exceptionnel. Plus qu'une simple réaction d'urgence, cette mobilisation traduit une cohésion nationale séculaire, érigée en enjeu stratégique et en rempart fondamental pour préserver la souveraineté et la stabilité de la nation face aux crises actuelles.

Ces gigantesques incendies de forêt ont tristement rappelé la vulnérabilité du territoire face aux catastrophes naturelles, tout en mettant en lumière la nature profonde du peuple algérien. Au-delà du bilan humain et matériel particulièrement lourd, ce drame a réaffirmé une vérité fondamentale : la cohésion nationale constitue un enjeu hautement stratégique pour le pays. L'ampleur de la tragédie a une fois de plus prouvé la viabilité des valeurs de fraternité, de solidarité et d'entraide qui cimentent la société.

Dans sa dernière parution, la revue de l'Armée nationale populaire (ANP), El Djeïch, consacre son éditorial à cette immense chaîne humanitaire déployée en faveur des populations sinistrées. Intitulé « Un peuple fier que ni les épreuves ni les conspirations ne peuvent briser », cet écrit met à l'honneur la mobilisation spontanée des citoyens, du tissu associatif et des divers acteurs institutionnels. Partout à travers le territoire, ainsi que depuis l'étranger, des convois de secours ont convergé vers les zones dévastées, bravant les difficultés logistiques et les kilomètres pour apporter un réconfort matériel et moral vital.

Cette réponse populaire a offert des scènes d'entraide saisissantes. Aux côtés des éléments de la Protection civile et des personnels de l'Armée nationale populaire, les citoyens se sont projetés au cœur du danger pour prêter main-forte aux secours et lutter contre les flammes. Ces



L'Algérie soudée face aux épreuves.

images marquantes, immortalisées dans la mémoire collective, témoignent de la grandeur et de la résilience d'un peuple uni dans l'adversité.

Pour l'éditorialiste d'El Djeïch, cette réaction ne saurait être réduite à un simple sursaut émotionnel ou circonstanciel. Elle puise ses racines dans l'histoire même de l'Algérie, où l'unité populaire a de tout temps servi de moteur à la résistance et de rempart contre les périls. L'histoire nationale démontre que c'est précisément dans la difficulté que se renforcent les liens entre les Algériens, faisant de cette solidarité un bloc inébranlable contre lequel viennent se briser les crises successives.

Dans un environnement géopolitique complexe, marqué par des mutations rapides et des menaces multidimensionnelles, cette cohésion sociale revêt une dimension stratégique déterminante. L'organe central de l'ANP met l'accent sur l'importance de maintenir un front interne solide, porté par une citoyenneté consciente des défis contemporains et adossé à des institutions républicaines performantes. La confiance mutuelle entre le peuple et ses institutions demeure la clef de voûte de la sécurité nationale, garantissant la stabilité, la souveraineté et l'indépendance des décisions de l'État.

L'éditorial consacre également un volet important à l'alliance indéfectible entre le peuple et son armée. Héritière légitime de l'Armée de libération nationale (ALN), l'ANP tire sa légitimité et sa force de son ancrage populaire et de son engagement inconditionnel au service de la nation. La présence immédiate des forces armées sur le terrain des incendies, épaule contre épaule avec les populations et les services de secours, illustre une nouvelle fois la concrétisation de ce lien fusionnel face aux périls.

Cette synergie nationale a par ailleurs été soulignée au plus haut sommet de l'État. Lors de son chevet aux blessés à l'hôpital Dr Saïd-Chibane de Zéralda, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a publiquement salué cet élan d'unité, le qualifiant de motif de fierté nationale. Le chef de l'État a rappelé à cette occasion que les grilles de lecture étrangères spéculant sur une supposée fragilité de la société algérienne procèdent d'une méconnaissance profonde des réalités du pays.

Face au drame, la revue de l'ANP conclut sur une note de détermination et d'optimisme. Alors que les blessures cicatrisent et que le calme revient dans les régions touchées, l'unité retrouvée réaffirme la capacité du pays à se relever. À travers les éléments de langage d'El Djeïch, l'Algérie réaffirme sa trajectoire : une nation altière, forte de son passé, qui ne cédera ni devant les épreuves naturelles ni devant les manœuvres déstabilisatrices, guidée par la force inaltérable de son peuple.

Mohamed Kouini

LUTTE CONTRE LA DROGUE

L'Algérie renforce sa coopération africaine à Vienne

UNE DÉLÉGATION algérienne, conduite par le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), Tarek Kour, participe depuis hier à Vienne, en Autriche, aux travaux de la 33e réunion des chefs des services nationaux chargés de l'application des lois sur les drogues en Afrique (HONLEA-Afrique), qui se tient du 8 au 11 septembre au Centre international de Vienne.

La délégation comprend des cadres du ministère de la Justice, des représentants des services de sécurité ainsi que des membres de la Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Office des Nations unies et des organisations internationales à Vienne.

Cette rencontre réunit les chefs et représentants des services nationaux africains chargés de l'application des lois sur les drogues, aux côtés de représentants de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de la Commission de l'Union africaine (UA). Elle constitue un espace d'échange sur les moyens de renforcer la coopération régionale et internationale et de mieux coordonner les efforts face au trafic illicite de stupéfiants.

À cette occasion, l'Algérie entend mettre en avant son expérience nationale en matière de lutte contre la drogue et de prévention de la toxicomanie, tout en plaidant pour une approche africaine davantage coordonnée face à l'évolution rapide des réseaux de trafic et au caractère transnational de la criminalité organisée.

La participation algérienne vise également à renforcer la présence du pays dans les instances régionales et internationales spécialisées, notamment à travers l'échange d'informations, la coordination des actions opérationnelles et judiciaires et le renforcement des dispositifs de prévention.

A. D.

ÉLECTIONS LOCALES

L'ANIE fixe les conditions de candidature

EN PRÉVISION des élections locales, prévues le 28 novembre prochain, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a détaillé, hier, les conditions d'éligibilité, les règles de constitution des listes de candidats, de même que les modalités de leur présentation. Par ailleurs, les membres du Conseil de l'ANIE ont validé, dans la même journée, la liste des coordinateurs communaux à travers 1 541 communes réparties sur 69 wilayas, dans le cadre de cette élection.

Dans un communiqué, l'ANIE a rappelé, hier, que les candidats doivent absolument être inscrits sur les listes électorales de la circonscription où ils se présentent, être âgés d'au moins 23 ans au jour du scrutin et être uniquement de nationalité algérienne.

Les postulants doivent, en outre, avoir accompli le service national ou en être exemptés, être en règle avec l'administration fiscale et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime ou délit, sauf pour les infractions non intentionnelles.

Autre condition prévue par l'ANIE dans l'article 200, au 7e alinéa, qui stipule que « le candidat ne doit pas être connu publiquement pour ses liens avec les milieux financiers et commerciaux suspects, ni exercer, directement ou indirectement, une influence sur le libre choix des électeurs et le bon déroulement du scrutin ».De plus, les fonctionnaires et agents publics concernés par les cas d'inéligibilité prévus aux articles 188 et 190 de la loi électorale ne peuvent se porter candidats, a-t-on noté dans le communiqué.

L'ANIE a précisé que les listes doivent comporter un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges à pourvoir, soit sept candidats lorsque le nombre de sièges est impair et six lorsqu'il est pair. De même, ces listes doivent respecter plusieurs critères, sous peine de rejet, notamment la présence d'au moins un tiers de femmes, sauf dans les communes de plus de 20 000 habitants, d'au moins un tiers de candidats titulaires d'un diplôme universitaire et d'au moins 50 % de candidats âgés de 40 ans ou moins au jour du scrutin.

Pour les listes partisanes ou indépendantes ne bénéficiant pas des conditions prévues par la loi pour être dispensées de parrainage, l'ANIE fixe le seuil à 35 signatures d'électeurs par siège à pourvoir.

Les partis ayant obtenu au moins 4 % des suffrages exprimés lors des dernières élections locales ou disposant d'au moins dix élus dans les assemblées populaires locales de la wilaya concernée sont dispensés de cette exigence.

Une disposition transitoire concerne les nouvelles wilayas.

Les listes présentées par des partis remplissant ces critères dans leur wilaya d'origine lors des dernières élections locales sont également exemptées de la collecte des signatures.

Le dossier de candidature doit comprendre les documents justifiant la nationalité, l'inscription sur les listes électorales, la situation vis-à-vis du service national et des impôts, le niveau d'études, ainsi qu'une photographie d'identité et le programme électoral.

Les listes concernées par l'obligation du quota d'un tiers de femmes peuvent solliciter une exemption auprès de l'Autorité, conformément aux dispositions légales.

Ces dispositions sont principalement encadrées par l'ordonnance n° 21-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral, telle que modifiée et complétée. En conformité avec son article 32 bis, le Conseil de l'ANIE a également examiné et adopté, hier, la liste des coordinateurs communaux, membres des commissions spéciales, au niveau des 69 wilayas.

Khalil A.

HYDROCARBURES

L'Algérie et l'Azerbaïdjan renforcent leur coopération

Le partenariat entre l'Algérie et l'Azerbaïdjan dans le domaine des hydrocarbures est appelé à se consolider et se traduire par des projets concrets, conformément au mémorandum d'entente signé entre les deux parties et la relance des discussions entre les ministres en charge du secteur des deux pays.

Les opportunités de partenariat et d'investissement entre l'Algérie et l'Azerbaïdjan dans le secteur des hydrocarbures, à travers les compagnies pétrolières et gazières des deux pays, ont été passées en revues entre le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le ministre de l'Energie d'Azerbaïdjan, Parviz Shahbazov, à l'occasion de la réunion qui a regroupé hier par visioconférence les deux parties.

Ces dernières ont examiné les moyens de développer et de renforcer les relations de coopération bilatérale dans les différents domaines d'intérêt commun, notamment à travers la préparation des travaux de la prochaine Commission gouvernementale mixte algéro-azerbaïdjanaise de coopération commerciale, économique, scientifique et technique, ainsi que l'examen des dossiers y afférents, à travers l'organisation de réunions de coordination entre les experts des deux pays. C'est ce qu'a indiqué le ministère dans un communiqué, signalant l'intérêt particulier au renforcement de la coopération dans le domaine des hydrocarbures.

Les deux parties ont examiné les perspectives de développement de la coopération dans le domaine des hydrocarbures, notamment dans les domaines des services aux puits, du développement des gisements, du transport des hydrocarbures, du raffinage et de la pétrochimie, ainsi que dans les différentes activités liées à l'industrie pétrolière et gazière, a précisé la même source.

Elles ont ainsi passé en revue les opportunités d'investissement et de partenariat entre les entreprises des deux pays, notamment entre le Groupe Sonatrach et la compagnie nationale azerbaïdjanaise de pétrole et de gaz, SOCAR, à travers les différentes étapes de la chaîne de valeur du secteur des hydrocarbures.

Elles ont également examiné «les moyens et mécanismes permettant d'intensifier les échanges d'expertise et d'expérience dans les domaines technique et technologique, ainsi qu'en matière de formation et de développement des compétences», a ajouté le ministère, soulignant les échanges portés sur les opportunités de coopération et d'investissement disponibles dans plusieurs domaines d'intérêt commun, notamment celui des produits pétroliers et de la formation, ainsi que des législations et cadres juridiques et réglementaires régissant le secteur.



Les opportunités de partenariats passées en revues.

RÉACTIVER LE MÉMORANDUM D'ENTENTE

Les entretiens ont également porté sur le mémorandum d'entente signé entre l'Algérie et l'Azerbaïdjan dans le domaine de l'énergie, ainsi que sur les moyens de l'activer et de le concrétiser sur le terrain, de manière à ouvrir de nouvelles perspectives à la coopération bilatérale et à renforcer le partenariat entre les deux pays.

Les deux ministres ont ainsi exprimé leur volonté commune de poursuivre le renforcement de la coopération algéro-azerbaïdjanaise et d'élargir ses domaines afin d'inclure les différents secteurs d'intérêt commun.

Les deux ministres ont échangé par ailleurs leurs points de vue sur l'évolution des marchés mondiaux des hydrocarbures, notamment la situation du marché du gaz et les évolutions du marché pétrolier.

Ils ont salué le dialogue et la coordination établis entre les pays de l'OPEP et les pays non membres de l'Organisation, visant à contribuer au soutien de la stabilité des marchés pétroliers à moyen terme.

Ils ont également souligné l'importance de poursuivre la concertation et la coordination entre les deux pays dans le cadre du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF).

Lilia Aït Akli

CENTRALE ÉLECTRIQUE DANS LA RÉGION DE TIT, À TAMANRASSET

Coup de starter des travaux la semaine prochaine

LES TRAVAUX de réalisation d'une centrale de production d'électricité dans la région de Tit, dans la wilaya de Tamanrasset, débuteront la semaine prochaine, a annoncé hier le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, lors d'une réunion de travail consacrée au suivi de plusieurs dossiers techniques prioritaires.

Présidée par le ministre, cette réunion de la commission sectorielle de coordination a notamment porté sur l'état d'avancement des préparatifs liés à ce projet, qui revêt une importance stratégique pour le renforcement de la sécurité énergétique dans la région et la consolidation des capacités de production d'électricité.

Le projet devrait également contribuer à améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et à accompagner l'évolution de la demande énergétique dans la région. A cet effet, le ministre a insisté sur la nécessité de finaliser les différentes dispositions techniques et administratives nécessaires, tout en veillant au respect des délais fixés.

La réalisation de cette centrale s'inscrit dans le cadre du programme visant à renforcer et à étendre les infrastructures énergétiques, à consolider les capacités de production électrique et à garantir un approvisionnement stable et fiable dans la wilaya de Tamanrasset et, plus largement, dans les régions du Sud, a indiqué le communiqué du ministère. A travers ce projet, les autorités entendent ainsi accompagner les besoins liés au développement économique et social de la région et renforcer durablement sa sécurité énergétique.

Dans cette optique, la wilaya de Tamanrasset s'appuie déjà sur un parc diversifié d'infrastructures gérées par Sonelgaz, combinant production thermique et énergie solaire photovoltaïque. Ces installations permettent notamment d'alimenter le vaste réseau électrique du Grand Sud.

Le dispositif repose d'abord sur plusieurs centrales thermiques fonctionnant au gaz et au diesel, la production électrique du chef-lieu s'appuie notamment sur la centrale à turbines à gaz (TG) de Tamanrasset, d'une capacité installée totale de 60 MW, répartie sur quatre turbines de 15 MW. Ces équipements font appel à des technologies adaptées aux conditions climatiques sahariennes.

La wilaya dispose également d'une centrale électrique diesel, mise en service avec une capacité initiale de 40 MW, répartie sur cinq groupes de 8 MW, dans le cadre du renforcement et de la sécurisation du réseau électrique local.

En parallèle, les énergies renouvelables occupent une place croissante dans le dispositif de production. Une centrale solaire photovoltaïque de 13 MW, implantée au niveau du chef-lieu, injecte directement sa production dans le réseau afin de soutenir l'alimentation électrique de la ville. D'autres installations photovoltaïques de plus petite capacité sont également déployées au niveau des réseaux isolés, afin d'assurer l'approvisionnement des communes rattachées et limitrophes, notamment In Salah, Tin Zaouatine, In Guezzam et Idlès.

Cette complémentarité entre les sources thermiques et solaires vise ainsi à consolider la couverture électrique de cette vaste région saharienne, tout en réduisant progressivement la dépendance aux hydrocarbures et en sécurisant l'alimentation des zones éloignées.

Rim Boukhari

BUDGET 2027

Le secteur de l'énergie fixe ses priorités

LE MINISTÈRE de l'Énergie et des Énergies renouvelables anticipe déjà la préparation de son budget pour 2027. Lors d'une réunion tenue hier, le comité de coordination a examiné les principales orientations devant encadrer la programmation budgétaire, avec un accent particulier sur la rationalisation des dépenses et le financement des projets prioritaires liés à la sécurité énergétique et à la transition énergétique.

Présidée par le ministre Mourad Adjal, cette rencontre intervient dans le cadre des préparatifs anticipés du projet de budget, avec pour objectif de définir les priorités et d'arrêter les orientations en cohérence avec les objectifs stratégiques du secteur et les exigences du développement économique et social.

Les discussions ont porté sur plusieurs volets liés à la programmation budgétaire, notamment la définition des priorités concernant les projets et programmes sectoriels. Les participants ont également insisté sur la nécessité de rationaliser les dépenses, d'améliorer l'efficacité de la gestion et d'orienter les ressources vers les projets prioritaires susceptibles d'avoir un impact direct sur le renforcement de la sécurité énergétique, le développement des infrastructures et l'accompagnement de la transition énergétique, selon un communiqué du ministère.

À cette occasion, Adjal a souligné que le budget 2027 devra traduire la vision stratégique du secteur et constituer un outil efficace pour accompagner la réalisation des projets et programmes prioritaires. Il devra également permettre une utilisation optimale des ressources, au service des objectifs de développement durable et de l'amélioration des performances du secteur.

R. B.

FINANCE ISLAMIQUE

Lancement d'un master professionnel spécialisé

L'Algérie ambitionne de développer les compétences spécialisées dans la finance islamique. A ce titre, la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB), en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, lance le premier master professionnel spécialisé dans les marchés financiers islamiques, au titre de l'année universitaire 2026-2027, avec l'ouverture de 60 places pédagogiques.



60 nouvelles places pédagogiques.

S'adressant en priorité aux professionnels et acteurs des secteurs financier et bancaire, ainsi qu'à ceux du secteur des assurances et des entreprises cotées en bourse, cette formation spécialisée s'inscrit dans le cadre des efforts de la COSOB visant à développer le marché financier algérien et à renforcer l'écosystème de la finance islamique, a indiqué hier la Commission dans un communiqué.

Soulignant le cadre juridique portant sur l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer les formations permettant l'obtention d'une licence et de master, ainsi que du diplôme d'ingénieur d'Etat au titre de l'année universitaire 2026-2027, la COSOB a fait savoir que le suivi de ce master sera assuré par la Commission en collaboration avec l'Université d'Alger 3 et l'Institut de formation bancaire, afin de réunir l'encadrement académique et l'expertise professionnelle et pratique spécialisée dans le domaine des marchés financiers islamiques.

60 places ont été ouvertes pour les candidats souhaitant s'inscrire à cette spécialité, conformément aux conditions d'inscription requises, avec notamment l'obtention d'une licence, ainsi qu'une expérience professionnelle d'au moins un an dans les domaines concernés, a précisé la même source, laquelle détaille le déroulement du cursus.

La formation s'étend sur deux années et combine des enseignements académiques et pratiques, dispensés par des enseignants universitaires et des experts spécialisés disposant de compétences et d'une expérience dans le domaine de la finance et des marchés financiers islamiques, selon la COSOB, qui dit que cette formation «permettra aux étudiants de bénéficier d'une formation intégrée conciliant connaissances théoriques et applications professionnelles».

Cette formation est dispensée dans les domaines des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales, ainsi que dans le domaine des sciences financières et de la comptabilité, avec comme spécialité : «Marchés financiers islamiques», a-t-on expliqué, affirmant que le premier Master de ce type en Algérie constitue «une étape importante dans la stratégie visant à développer les compétences spécialisées dans le domaine de la finance islamique et à renforcer son cadre réglementaire».

Il s'inscrit également selon la COSOB dans l'orientation visant à diversifier les ressources financières de l'économie nationale et les sources de financement, permettant ainsi d'explorer de nouveaux mécanismes de financement en dehors des cadres traditionnels, notamment à travers l'émission de sukuk islamiques.

Lilia Ait Akli

MEDICAMENTS

Une nouvelle plate-forme pour réguler le marché

LE MINISTRE de l'Industrie pharmaceutique, Wassim Kouidri, a présenté hier le projet de portail numérique PAPP BOX, appelé à encadrer le marché du médicament et à mieux adapter les enregistrements aux besoins du système de santé, tout en veillant à préserver la production nationale. Dans son allocution, le ministre a présenté cette initiative comme un projet structurant inscrit dans la démarche engagée par l'Algérie pour moderniser son dispositif réglementaire et rationaliser l'accès au marché national du médicament.

«Ce projet s'inscrit dans le prolongement des travaux engagés par le ministère pour réguler le marché pharmaceutique. Après avoir renforcé nos capacités nationales de production, il est temps de parachever cette démarche par un outil numérique organisant l'accès au marché national», a expliqué Wassim Kouidri, cité dans un communiqué de son département ministériel.

Le ministre a souligné que «la solidité d'un système pharmaceutique ne se mesure pas uniquement à son volume de production, mais également à sa capacité à orienter cette production vers les besoins réels du système de santé national», est-il ajouté de même source.

Dans cette optique, le portail numérique d'accès aux produits pharmaceutiques, baptisé PAPP BOX, ne se limite pas à une plate-forme électronique destinée au dépôt des dossiers. Il constitue, selon le ministre, un véritable outil de planification industrielle et sanitaire, fondé sur un principe central, celui de réguler le nombre de médicaments génériques enregistrés pour chaque substance active, afin de garantir l'approvisionnement du marché et la pérennité économique des produits enregistrés, tout en protégeant la production nationale. Le portail repose ainsi sur trois principes essentiels, selon le ministre. Le premier consiste, a-t-il expliqué, à déterminer le nombre de dépôts de décisions d'enregistrement ouverts pour chaque forme pharmaceutique et dosage. Une procédure transparente sera également appliquée aux opérations d'enregistrement, avec la possibilité de leur réouverture en cas de retrait d'un produit du marché ou d'expiration de son enregistrement sans renouvellement.

Le deuxième principe, a-t-il poursuivi, repose sur une gestion flexible, accordant la priorité aux opérateurs en mesure de garantir la production dans les meilleurs délais. Le troisième prévoit la publication des listes disponibles au profit de l'ensemble des opérateurs concernés.

Le ministère veut renforcer la régulation du marché pharmaceutique, mieux adapter l'offre aux besoins de santé et assurer un équilibre entre sécurité de l'approvisionnement, développement de la production nationale et viabilité économique des produits enregistrés.

Hamid B.

PROJET DE TRANSFERT D'EAU «SUD-SUD» À TINDOUF

L'étude technique touche à sa fin

L'ÉTUDE technique du projet de transfert d'eau «Sud-Sud» est sur le point d'être achevée, après la finalisation des différents plans et des missions de terrain, dans le cadre d'un processus supervisé par l'Agence nationale des ressources en eau, en coordination avec plusieurs bureaux d'études et les autorités concernées, a indiqué le directeur de l'Hydraulique de Tindouf, Mohamed Baâli.

Ce projet, qui s'inscrit dans le programme complémentaire du président de la République pour l'année 2024, constitue l'un des projets stratégiques visant à renforcer les ressources hydriques dans le Sud et à assurer leur sécurisation à long terme, notamment dans les wilayas de Tindouf, Bechar et Beni Abbes, jusqu'à la zone de Gara Djebilet. La capacité globale des eaux transférées dans le cadre de ce projet devrait dépasser 160 000 mètres cubes par jour, dont environ 120 000 mètres cubes par jour destinés à la wilaya de Tindouf compte tenu de l'augmentation prévue de ses besoins futurs.

M. Baâli a précisé que l'étude technique du projet a atteint un taux d'avancement de plus de 90%, soulignant que les différents plans et études de terrain sont à un stade très avancé. Il a ajouté qu'une réunion technique s'est récemment tenue en présence du bureau d'études et du maître d'ouvrage, représenté par l'Agence nationale des ressources en eau, ainsi que des représentants des autorités concernées. Cette réunion a permis de parvenir à un accord définitif sur le tracé du réseau, notamment sur la partie située sur le territoire de la wilaya de Tindouf.

Le projet consiste à transférer de l'eau depuis le bassin de Boukroute, dans la wilaya de Timimoun, en passant par la wilaya de Beni Abbes et la partie ouest de la wilaya de Bechar, puis par la zone de Hassi Khebi et la commune d'Oum El Assel, dans la wilaya de Tindouf, jusqu'à la zone de Gara Djebilet.

Ce projet devrait contribuer à renforcer les capacités hydriques des wilayas concernées et à répondre à leurs besoins futurs, notamment au regard des grands projets économiques et d'investissement actuellement en cours dans les régions du Sud.

Dans l'attente de l'achèvement de ce projet stratégique, l'opération de renforcement des ressources en eau se poursuit dans la wilaya de Tindouf à travers la réalisation de nouveaux forages destinés à alimenter les stations de déminéralisation. A ce titre, le directeur des ressources en eau a indiqué que le programme à court terme prévoit la réalisation de 14 forages, dont quatre dans le cadre de l'extension de la station de déminéralisation et dix autres destinés à alimenter la nouvelle station de déminéralisation.

Ces opérations s'inscrivent dans une stratégie prospective visant à renforcer les ressources en eau de la wilaya et à améliorer ses capacités d'approvisionnement, afin d'accompagner l'évolution démographique et économique attendue et de garantir la satisfaction des besoins à moyen et long termes.

Le projet de transfert d'eau «Sud-Sud», ainsi que les projets qui l'accompagnent, traduit la volonté des pouvoirs publics de renforcer la sécurité hydrique dans les régions du Sud, à travers la mobilisation de nouvelles ressources, le développement des réseaux de transfert et l'augmentation des capacités de production et de distribution.

S. N.

TANEZROUFT DÉDIÉE AUX BARONS DE LA DROGUE

Tebboune préside une réunion sur le bagne du désert

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé hier une réunion de travail de haute importance stratégique. Celle-ci était intégralement consacrée à l'évaluation de l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la caserne militaire située dans le grand désert du Tanezrouft, en vue de sa conversion rapide en un établissement pénitentiaire de haute sécurité. Cette structure fermée sera exclusivement dédiée à l'incarcération des barons du narcotrafic, des grands trafiquants de drogues dures et des réseaux de distribution de substances psychotropes.



Selon un communiqué officiel de la Présidence de la République, cette séance d'arbitrage sécuritaire et judiciaire s'est tenue en présence de personnalités clés de l'appareil d'État soit le Général d'Armée Saïd Chengriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et Chef d'État-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), M. Lotfi Boudjemaa, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, ainsi que de hauts officiers du commandement militaire et le Directeur général de l'administration pénitentiaire.
L'ordre du jour a porté prioritairement sur la vérification des dispositifs techniques et logistiques, le transfert effectif du site militaire sous la tutelle exclusive du ministère de la Justice, ainsi que sur l'établissement du calendrier pour sa mise en service opérationnelle imminente.
Le choix géographique de cette infrastructure ne doit rien au hasard. Situé dans le sud-ouest du Sahara algérien, le Tanezrouft est historiquement surnommé le « plateau de la terreur » ou le « désert des déserts ».
Caractérisé par des conditions thermiques extrêmes, une absence totale de végétation, des vents de sable denses et un isolement géographique absolu à des centaines de kilomètres de tout grand centre urbain, ce territoire offre des barrières naturelles infranchissables.
Pour les autorités, l'installation de ce centre pénitentiaire hautement sécurisé répond à une doctrine d'isolement total. Il s'agit de rompre définitivement le cordon entre les têtes pensantes de la criminalité transnationale et leurs complices extérieurs. Dans ce cadre hermétique, les personnes incarcérées se retrouveront privées de tout moyen de communication clandestin, neutralisant ainsi leur capacité à piloter des opérations logistiques, à gérer des flux financiers ou à ordonner des actions criminelles depuis leur cellule.
Cette décision d'exception au sommet de l'État intervient dans un contexte d'intensification sans précédent de la lutte contre le crime organisé, dont la ville d'Oran est devenue l'un des fronts majeurs. Véritable carrefour économique et maritime de l'Ouest algérien, la capitale de l'Ouest a été le théâtre d'une opération spectaculaire le 25 août dernier, désormais connue sous la dénomination d'« Algeria Gate ».
Ce jour-là, les services de sécurité d'Oran et la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) ont porté un coup sévère aux réseaux de trafic de drogue dure en interceptant un camion transportant une cargaison massive de 228 kilogrammes de cocaïne pure. Malgré la fuite initiale du chauffeur du véhicule lors du contrôle, la mobilisation des enquêteurs a permis de remonter rapidement la filière logistique. Au terme d'investigations poussées, 20 personnes appartenant à ce réseau ont été interpellées, tandis que 46 véhicules de luxe et de transport de différentes marques, utilisés pour le déplacement des substances ou le masquage des opérations, ont été immédiatement saisis et placés sous scellés judiciaires.

L'ENQUÊTE FINANCIÈRE ET LE RÔLE DE L'INFLUENCEUSE « CHOUCHOU »

Au-delà de la quantité impressionnante de drogue interceptée et des volumes de psychotropes (notamment la Prégabaline et l'Ecstasy) régulièrement saisis dans la région, l'affaire « Algeria Gate » a mis au jour une organisation criminelle dotée d'une structuration financière complexe. Le dossier judiciaire ouvert par la justice algérienne ne se limite plus aux qualifications classiques d'importation, de détention, de transport et de stockage illicite de stupéfiants dans le cadre d'un groupe criminel organisé transnational : il intègre désormais un volet central sur le blanchiment d'argent et la criminalité financière.
L'objectif affiché des enquêteurs est de frapper le nerf de la guerre en traçant l'origine des fonds et la manière dont les revenus tirés du narcotrafic ont été réinjectés dans l'économie légale. Les biens immobiliers, les investissements commerciaux, les mouvements de capitaux bancaires et le train de vie des suspects font l'objet d'expertises approfondies. Dans ce volet financier, l'attention médiatique et judiciaire s'est particulièrement cristallisée sur l'interpellation d'une influenceuse connue sur les réseaux sociaux sous le pseudonyme « Chouchou », identifiée par des sources concordantes comme Hammadi Chahrazed. Son apparition parmi les personnes poursuivies ou interpellées dans le cadre de cette instruction judiciaire a soulevé de nombreuses interrogations. Très suivie sur les plateformes numériques, affichant un mode de vie luxueux et effectuant de fréquents déplacements entre l'Algérie et l'étranger, son rôle présumé fait l'objet d'investigations méticuleuses visant à déterminer si son image, ses comptes ou ses activités ont pu servir de vitrine ou de canal pour la circulation et la légitimation de fonds d'origine criminelle. Les autorités rappellent toutefois que son interpellation s'inscrit dans le cadre d'une procédure d'instruction stricte où la présomption d'innocence prévaut jusqu'à l'aboutissement du jugement final.

LE MAROC ET LES ÉMIRATS ARABES-UNIS AXE DU MAL

Pour le commandement militaire et l'appareil judiciaire algériens, cette prolifération de drogues dures, de cannabis et de pilules de synthèse dépasse le cadre du simple banditisme de droit commun :
elle est qualifiée de menace directe contre la sécurité nationale et la stabilité sociétale. Alger dénonce ouvertement l'implication de réseaux internationaux et d'acteurs régionaux accusés d'alimenter sciemment ce flux destabilisateur.
D'une part, le Maroc demeure désigné par les rapports sécuritaires internationaux comme le principal pays source de la résine de cannabis (charras), introduite par quintaux à travers les frontières terrestres de l'Ouest en dépit des dispositifs de surveillance, des tranchées et de la présence renforcée des gardes-frontières de l'ANP.
D'autre part, les enquêtes récentes menées par les services de renseignement et les brigades financières incriminent des circuits de blanchiment et des plateformes logistiques situées à l'étranger, visant spécifiquement des ramifications établies aux Émirats arabes unis.
Selon les éléments d'investigation, Dubaï est identifiée comme une plaque tournante majeure pour la gestion des transactions financières occultes, le transfert de capitaux suspects et le pilotage à distance de filières d'approvisionnement en produits psychotropes de synthèse à destination de l'Afrique du Nord.
En concrétisant le transfert des grands trafiquants, des banquiers occultes du crime et des parrains de la drogue vers la forteresse enclavée de Tanezrouft, l'État algérien scelle une politique de tolérance zéro, combinant neutralisation physique stricte dans le désert et démantèlement complet des fortunes bâties sur le narcotrafic.

Nassim Mecheri

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE EN ESPAGNE

La stratégie du chantage migratoire du Maroc démasquée

L'ouverture d'une enquête judiciaire à Madrid confirme ce que le monde soupçonnait déjà : le Royaume du Maroc utilise la détresse humaine comme un instrument de déstabilisation géopolitique, orchestrant de toutes pièces une crise frontière d'une violence inouïe.



L'étau judiciaire et diplomatique se resserre inexorablement autour des méthodes du Royaume du Maroc. Saisie ce lundi 7 septembre d'une enquête sur l'invasion migratoire de l'enclave de Ceuta, l'Audience nationale espagnole pointe du doigt la responsabilité directe de Rabat dans une opération de déstabilisation d'une ampleur inédite. Pour la magistrate María Tardón, l'entrée soudaine de plus de 70 000 personnes en territoire espagnol ne doit rien au hasard. Il s'agit d'une manœuvre cynique et planifiée, exécutée sous le regard bienveillant et complice des autorités marocaines. Les conclusions des rapports de la police espagnole décrivent un comportement d'une gravité extrême, démontrant sans équivoque l'utilisation de la migration comme une véritable arme de pression géopolitique contre l'Espagne et l'Union européenne. Sur le terrain, la prétendue étanchéité de la frontière marocaine s'est muée en une facilitation active : les forces de sécurité du Royaume ont non seulement laissé faire, mais ont guidé et accompagné les migrants vers les points de passage pour paralyser délibérément le système de contrôle espagnol.

Cette instrumentalisation de la misère humaine a provoqué l'effondrement des capacités de réponse locales et porté une atteinte flagrante à la souveraineté territoriale d'un pays voisin.

Ce basculement de la perception diplomatique européenne vis-à-vis de Rabat s'illustre également par les récentes déclarations particulièrement vives d'Antonio Tajani. Le ministre italien des Affaires étrangères a publiquement pointé le Maroc comme une source directe de risques sécuritaires et d'infiltration terroriste en Europe, fustigeant le rôle de Rabat dans la fragilisation du continent.

Ces critiques appuyées résonnent comme un désaveu stratégique : le Maroc n'est plus perçu au sein des capitales européennes comme un « facteur de stabilité », mais bel et bien comme un générateur permanent de risques sécuritaires, de tensions migratoires et de narcotrafic à travers toute la Méditerranée occidentale.

Derrière ces chantage politiques et ces manœuvres frontalières se cache en outre un drame humain tragique. L'irresponsabilité des dirigeants marocains a coûté la vie à au moins 83 personnes, mortes noyées en tentant de rallier la côte. En poussant des dizaines de milliers d'individus vers un piège mortel pour faire pression sur ses voisins, le Maroc démontre un mépris total pour la vie humaine. Alors que la justice espagnole évoque désormais des infractions contre l'indépendance de l'État et des homicides involontaires, les dénégations de la presse marocaine peinent à masquer la réalité d'un État pris en flagrant délit de manipulation géopolitique.

De notre correspondante Majda Khellaf

SERGUEÏ LAVROV SUR LES DISCUSSIONS MENÉES À MOSCOU ET À KIEV

«Je ne veux pas spéculer sur le contenu des propositions américaines»

SERGUEÏ LAVROV a défendu la retenue de Moscou face aux versions circulant à Kiev et à Paris sur la suite des négociations. Le chef de la diplomatie russe a souligné que Washington prenait en compte les «réalités sur le terrain» et la question de l'OTAN, tout en réaffirmant la disponibilité de la Russie à poursuivre le dialogue avec les États-Unis. Sergueï Lavrov s'est exprimé sur les récents contacts entre la Russie et les États-Unis autour du règlement du conflit ukrainien. Interrogé dans l'émission « Bolchaïa igra », le ministre russe des Affaires étrangères a refusé de dévoiler le contenu des propositions discutées avec les émissaires américains Steve Witkoff et Jared Kushner et a rejeté les versions circulant à Kiev sur la teneur de ces échanges. Le 5 septembre, Steve Witkoff et Jared Kushner avaient rencontré à Moscou le président Vladimir Poutine lors de discussions consacrées aux perspectives de règlement du conflit. La rencontre, qui avait duré plus de trois heures, avait été suivie le 6 septembre par le déplacement des deux représentants américains à Kiev pour poursuivre les consultations avec la partie ukrainienne. Ces contacts ont depuis donné lieu à plusieurs affirmations sur le contenu des propositions américaines et sur les prochaines étapes du processus diplomatique, sans que leurs détails aient été officiellement rendus publics. Sergueï Lavrov a choisi de ne pas alimenter ces conjectures. « Je ne veux pas ressembler à ceux qui commencent maintenant à spéculer sur ce qu'ils ont apporté à Moscou et sur ce que M. Witkoff et M. Kushner ont ensuite emporté à Kiev », a-t-il déclaré. Le ministre faisait notamment référence aux propos de la députée ukrainienne Anna Skorokhod, qui avait affirmé que les conditions apportées à Kiev seraient moins favorables que celles précédemment rejetées par l'Ukraine. Sergueï Lavrov a qualifié ceci de « spéculation ». L'OTAN et les « réalités sur le terrain » au cœur des discussions Sans révéler le détail des propositions échangées, Sergueï Lavrov a toutefois exposé les principaux éléments sur lesquels reposent, selon lui, les discussions avec Washington. Il a notamment évoqué la position de Donald Trump sur l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN, que le président américain considérerait désormais comme une question close.

« La question est close et il ne faut pas essayer de la remettre sur la table », a affirmé le ministre russe. Sergueï Lavrov a également insisté sur un autre point central pour Moscou : la prise en compte par les États-Unis des « réalités sur le terrain ». Selon lui, cette notion ne se réduit pas à une question territoriale, mais concerne avant tout les populations et la position qu'elles ont exprimée lors des référendums organisés en Crimée, dans les républiques populaires de Donetsk et de Lougansk ainsi que dans les régions de Zaporojié et de Kherson. La prise en compte de ces éléments par Washington est accueillie positivement à Moscou. Sergueï Lavrov estime qu'une telle approche permet de maintenir un dialogue plus réaliste avec les États-Unis et mérite, à ce titre, d'être soutenue. Lavrov met en doute les déclarations de l'Élysée Sergueï Lavrov a également réagi aux informations venues de Paris sur une possible reprise des négociations directes autour de l'Ukraine. Selon la version avancée par l'Élysée, les représentants américains auraient indiqué à la partie française que de nouveaux pourparlers impliquant les États-Unis pourraient reprendre après les élections à la Douma, prévues du 18 au 20 septembre. Le ministre russe a toutefois souligné que Washington n'avait fait publiquement aucune annonce en ce sens. Il a ainsi pris ses distances avec le calendrier évoqué par Paris et refusé de considérer ces déclarations comme une indication confirmée des prochaines étapes diplomatiques. « Je laisse tout cela sur la conscience de l'Élysée », a déclaré Sergueï Lavrov.

Il a également reproché à la présidence française ce qu'il considère comme un comportement « pas tout à fait éthique » concernant la divulgation du contenu de conversations téléphoniques et d'autres échanges diplomatiques. Moscou ne confirme donc pas l'hypothèse avancée par Paris d'une reprise des négociations après les élections à la Douma. La position exposée par Sergueï Lavrov reste plus prudente : la Russie attend les résultats des contacts menés par les représentants américains et se dit prête à poursuivre le dialogue avec Washington, sans reprendre à son compte les annonces faites par l'Élysée ni les versions circulant à Kiev.

R. I.

YÉMEN

Plus de 300 morts dans une nouvelle offensive houthie vers Bab el-Mandeb

PLUS de 300 personnes ont été tuées dans de violents affrontements entre forces progouvernementales et Houthis dans le sud-ouest du Yémen. Les rebelles ont progressé à l'ouest de Taëz en direction du détroit stratégique de Bab el-Mandeb. Le sud-ouest du Yémen connaît une nouvelle flambée de combats entre les forces progouvernementales et les Houthis, avec plus de 300 morts recensés ces derniers jours. Les rebelles pro-iraniens ont lancé le 3 septembre une offensive à l'ouest de Taëz, avec pour objectif de progresser vers les zones bordant le détroit stratégique de Bab el-Mandeb. Les affrontements ont provoqué de nouveaux déplacements de population. Selon l'OCHA, environ 1 790 foyers avaient déjà quitté leurs logements en raison des bombardements et des combats. Des camps accueillant déjà des déplacés ont eux aussi été évacués, provoquant des déplacements secondaires massifs. Plusieurs familles ont trouvé refuge dans des zones improvisées autour de Taëz, souvent sans nourriture ni abri adapté. Retour de la guerre civile ? Entre le 5 et le 6 septembre au matin, plus de 140 personnes ont été tuées. Deux responsables militaires progouvernementaux ont fait état de 84 soldats morts, principalement dans des attaques à la roquette, tandis que plusieurs sources houthies ont évoqué 57 combattants tués dans leurs rangs. Sur le terrain, les forces soutenant le gouvernement reconnu internationalement affirment avoir consolidé des positions à moins de 30 kilomètres de la mer Rouge.

Les Houthis auraient toutefois progressé à l'ouest de Taëz, en direction de Bab el-Mandeb.

Ce détroit, essentiel au trafic entre l'Asie et l'Europe via le canal de Suez, a pris une importance accrue dans le contexte de l'escalade régionale. Cette offensive fragilise davantage le cessez-le-feu en vigueur depuis 2022, déjà fortement remis en cause depuis juillet.

Les Houthis multiplient désormais les attaques contre des positions progouvernementales, mais aussi contre des intérêts saoudiens. Ils ont également annoncé un blocus maritime de l'Arabie saoudite et visé des navires pétroliers ainsi que des infrastructures du royaume. Après plus de dix ans de guerre, le Yémen reste plongé dans une crise humanitaire majeure.

La reprise des combats autour de Taëz fait craindre une nouvelle extension du front vers Bab el-Mandeb, l'un des passages maritimes les plus sensibles au monde.

R. I.

VOIE D'ÉVITEMENT DES ISSERS ET DE LA RN12 À BOUMERDÈS

Les travaux de maintenance lancés

LA DIRECTION des travaux publics de la wilaya de Boumerdès a procédé à la réduction de deux voies à une seule sur certains tronçons de la voie d'évitement de la ville des Issers, dans sa partie reliant Si Mustapha à Bordj Menaïel, ainsi que sur la RN12, en raison de travaux de maintenance. Selon un communiqué des services de la wilaya, cette mesure intervient dans le cadre de travaux d'entretien des joints des ouvrages d'art.

La circulation sera ainsi réduite à une seule voie, dans les deux sens, au niveau des ouvrages situés sur l'oued Issers, à la sortie de la ville des Issers, ainsi qu'au niveau de l'échangeur de Bousbaâ, au point kilométrique (PK) 15+500, afin de permettre la réparation des joints des ponts. Les travaux portent sur la réparation de neuf joints répartis sur trois ouvrages d'art et pour une durée de 15 jours. Les travaux s'inscrivent dans le cadre du programme périodique de préservation et de maintenance des ouvrages d'art, visant à renforcer leur sécurité, améliorer le confort et la sécurité des usagers et maintenir la circulation dans les meilleures conditions possibles.

La Direction des travaux publics appelle les usagers à privilégier l'ancienne voie d'évitement ainsi que la voie d'évitement traversant la ville des Issers, afin d'éviter les zones de travaux. Elle précise que la réalisation de ces opérations est impossible en présence d'un trafic routier, et nécessite la mise en place de mesures spécifiques pour assurer la sécurité des usagers et organiser la circulation. Les services concernés ont aussi présenté leurs excuses aux automobilistes pour les désagréments occasionnés par ces travaux.

R. R.

COMMUNE D'ARRIS À BATNA

Réception prochaine de plusieurs projets de développement

PLUSIEURS projets de développement seront "prochainement" réceptionnés dans la commune d'Arris, située à près de 63 km de la ville de Batna, a indiqué le chef de l'exécutif local, M. Riadh Benahmed.

Dans une déclaration à la presse au terme de sa visite de travail dans la daïra d'Arris (communes d'Arris et Tighanimine), M. Benahmed a précisé qu'il s'agit du projet d'aménagement et de revêtement de la route reliant la route nationale RN-31 au village Tibehirine à l'entrée de la ville d'Arris sur une distance de 1,5 km, un projet à mettre en service dans les prochains jours. Dans deux mois, il sera procédé à la mise en exploitation du centre de l'artisanat et des métiers de cette commune montagneuse connue pour son savoir-faire artisanal, a ajouté le responsable, rappelant que les travaux de ce projet ont été achevés en attendant son équipement. Il a fait état également de la réception prévue en novembre prochain d'un centre de proximité des impôts sis à la cité Dhraa Zitoun de cette commune, dont les travaux ont nécessité la mobilisation d'une enveloppe financière de 256,3 millions DA puisée du programme sectoriel de développement.

Concernant le secteur de l'éducation, le wali a révélé qu'un groupe scolaire sera réceptionné à la cité 800 logements en plus d'un nouveau lycée.M. Benahmed a inspecté à l'occasion les travaux en cours au siège de Sûreté urbaine à la cité 880 logements AADL dans la commune d'Arris et le nouveau siège de la commune de Tighanimine.

R. R.

BÉJAÏA

Un parking illicite servait de couverture à des criminels

La vigilance des services de sécurité de la wilaya de Béjaïa a une nouvelle fois porté ses fruits. Les éléments de la 9e Sûreté urbaine ont récemment mis hors d'état de nuire une association de malfaiteurs active dans la ville, spécialisée dans l'exploitation illégale de parkings, utilisés comme couverture pour mener des opérations criminelles.



L'affaire a débuté à la suite du dépôt d'une plainte contre X par un citoyen victime du vol d'une importante somme d'argent. Selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya, « la victime, ayant garé son véhicule à proximité immédiate du Centre hospitalo-universitaire (CHU) Khellil-Amrane, a eu la mauvaise surprise de constater le vol d'un magot s'élevant à 86 millions de centimes ».

Un préjudice conséquent qui a immédiatement conduit les services de police à ouvrir une enquête minutieuse. Saisis de l'affaire, les enquêteurs de la 9e Sûreté urbaine ont mobilisé des moyens techniques modernes d'investigation afin d'identifier les auteurs présumés du vol, précise la même source.

L'exploitation rigoureuse des indices recueillis, conjuguée à la précision des signalements, a permis aux enquêteurs de cerner le profil des suspects, âgés de 23 à 33 ans. L'enquête a également été renforcée par une présence accrue des policiers sur le terrain. Les éléments de la 9e Sûreté urbaine sont ainsi parvenus à interpeller un premier suspect à proximité du lieu du forfait. La poursuite des investigations a rapidement permis d'identifier puis d'arrêter ses deux complices présumés.

Les trois mis en cause sont poursuivis pour constitution d'une association de malfaiteurs en vue de commettre des délits, vol aggravé à l'intérieur d'un véhicule, avec les circonstances de la nuit et de la pluralité d'auteurs, ainsi que pour exploitation illégale d'un parking non autorisé à des fins criminelles aux abords d'un établissement sensible.

À l'issue des auditions réglementaires, un dossier pénal a été constitué à l'encontre des suspects, qui ont été déférés devant les instances judiciaires compétentes de Béjaïa.

Après leur comparution immédiate, un mandat de dépôt a été prononcé à l'encontre des trois mis en cause, placés en détention provisoire dans l'attente de leur jugement.

Cette opération met une nouvelle fois en lumière les risques liés à la prolifération des parkings illicites, susceptibles d'être exploités par des réseaux de délinquance urbaine pour surveiller, repérer et cibler les automobilistes.

N. Bensalem

INTERNET MOBILE

La ville d'Oran entre dans le Top 50 mondial

LA WILAYA d'Oran vient de faire son entrée dans le Top 50 mondial des villes affichant les meilleures performances en matière d'Internet mobile, se classant à la 41e place avec un débit de 197,09 Mbps, selon la dernière mise à jour de la plateforme Ookla. Cette progression de 12 places permet à l'Algérie de compter désormais deux villes, Oran et Alger, parmi les 50 premières au monde, tandis que les performances des réseaux mobiles et fixes continuent de progresser à l'échelle nationale.

La performance enregistrée par la capitale de l'Ouest, Oran, s'explique notamment par sa progression rapide dans le classement établi par l'entreprise américaine spécialisée dans la mesure et l'analyse des performances des réseaux Internet et mobiles, Ookla. La ville a gagné 12 places par rapport à la précédente mise à jour, passant ainsi devant plusieurs villes internationales pour atteindre la 41e position. Alger, pour sa part, conserve sa place dans le Top 50 mondial. La capitale occupe désormais le 42e rang, avec un indice de vitesse de 194,57 Mbps, soit un recul limité d'une place par rapport au précédent classement.

La présence simultanée des deux principales villes algériennes dans ce palmarès constitue une première. L'Algérie rejoint ainsi le cercle restreint des pays comptant deux villes parmi les 50 premières au monde, aux côtés notamment du Qatar, de l'Arabie saoudite, des États-Unis, de la Chine, de la Corée du Sud, de la Belgique, du Portugal et de la Turquie.

Cette évolution intervient dans un contexte marqué par l'amélioration progressive et notable des infrastructures de télécommunications et l'extension des capacités des réseaux à travers le pays.

Cette évolution se reflète également dans les données nationales publiées par Ookla. La vitesse moyenne de téléchargement sur les réseaux mobiles est passée de 40,86 Mbps en juillet 2025 à 78,36 Mbps en juillet 2026. En l'espace d'une année, cette progression atteint ainsi 91 %, rapprochant le débit moyen du double de son niveau enregistré un an auparavant.

Les performances de l'Internet fixe ont, elles aussi, connu une nette amélioration durant la même période. Le débit moyen de téléchargement est passé de 50,85 Mbps en juillet 2025 à 90,45 Mbps en juillet 2026, soit une hausse de plus de 77 %.

Cette progression est notamment portée par la poursuite du déploiement des réseaux de fibre optique dans les différentes wilayas du pays, contribuant progressivement à l'amélioration des performances de la connectivité Internet à l'échelle nationale.

D'Oran, Brahim Mazi

PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE

Béjaïa ouvre le chantier de la restauration numérique

La restauration du patrimoine cinématographique algérien, un bien à sauvegarder pour les générations futures, passe par la formation de techniciens capables de prendre en charge, en particulier localement, des films anciens menacés de disparition.

C'est dans cette perspective que l'association Project'heurts, en collaboration avec l'Archive Circulation Initiative (ACI), organise à Béjaïa le premier atelier algérien consacré aux techniques de restauration numérique des films.
Prévue du 26 septembre au 1er octobre, à la Maison de la culture de la capitale des Hammadites, la formation se tiendra parallèlement aux 21èmes Rencontres cinématographiques de Béjaïa. Enseignements théoriques et exercices pratiques sont prévus lors de ce rendez-vous qui aspire selon les organisateurs à familiariser les participants avec les différentes étapes de restauration d'une œuvre cinématographique.
Le programme portera notamment sur l'état et la remise en condition mécanique des pellicules, la restauration numérique de l'image, l'étalonnage et la restitution des couleurs, ainsi que le traitement de la bande sonore.
Les stagiaires seront également initiés à la préparation de fichiers adaptés aux modes actuels de diffusion.
L'objectif est de permettre aux participants de traiter les dégradations qui affectent les anciens supports, notamment les rayures, poussières, moisissures, déchirures et autres altérations, tout en préservant l'intégrité et les caractéristiques originales des œuvres. L'enjeu dépasse la seule formation, selon les membres de l'association organisatrice. Il s'agit également de réduire la dépendance aux laboratoires étrangers et de favoriser la sauvegarde et la remise en circulation d'un patrimoine cinématographique national parfois difficilement accessible.
La formation se conclura par la restauration d'un film issu du patrimoine cinématographique algérien.
Seize places sont disponibles, à raison de quatre participants par spécialité. L'appel à candidatures, destiné prioritairement aux professionnels du cinéma, archivistes, étudiants en cinéma et audiovisuel, techniciens de l'image et du son ainsi qu'aux cinéastes indépendants, reste ouvert jusqu'au 19 septembre, est-il encore précisé.
A noter que L'ACI a déjà contribué à la restauration de deux œuvres algériennes : Les Plongeurs du désert de Tahar Hannache, réalisé en 1952, et De la terre à la lune de Boubaker Adjali, sorti en 1977.

A. B.

BLIDA

Une centaine de candidats au rendez-vous de la chanson révolutionnaire

PLUS d'une centaine de candidats sont déjà inscrits à la septième édition du concours national de la chanson révolutionnaire, prévue en octobre prochain dans la wilaya de Blida, à l'occasion de la célébration du 72e anniversaire du déclenchement de la Révolution de Libération nationale.
Organisée par l'association culturelle « Rehab », en coordination avec la Direction de la jeunesse et des sports, cette nouvelle édition est placée sous le slogan « La voix révolutionnaire ». Selon le président de l'association organisatrice, Sid Ahmed Slimane, les inscriptions, ouvertes depuis le 9 août, se poursuivront jusqu'au 10 octobre prochain.
Le concours est destiné aux jeunes âgés de 18 à 35 ans et vise à faire émerger de nouvelles voix dans le registre de la chanson patriotique et révolutionnaire. Pour participer, les candidats devront présenter deux chansons, dont obligatoirement une œuvre patriotique interprétée a cappella, sans accompagnement musical ni effets sonores.
Cette septième édition sera consacrée à la mémoire de l'artiste et chanteuse Nora, en hommage à son parcours et à sa contribution à la chanson algérienne.
Trois lauréats seront distingués au terme de la compétition. Les organisateurs ambitionnent, à travers ce rendez-vous, de donner davantage de visibilité aux jeunes talents, tout en contribuant à la préservation et à la transmission du répertoire de la chanson révolutionnaire auprès des nouvelles générations. L'événement entend également maintenir vivant le lien entre création artistique et mémoire nationale, à travers un genre musical profondément associé à l'histoire de la lutte pour l'indépendance.
La précédente édition donne une idée de l'intérêt suscité par cette manifestation. La sixième édition avait réuni 357 participants issus de 58 wilayas. Elle avait été dédiée à l'artiste Noureddine Benghali, en reconnaissance de son parcours et de sa contribution à l'ancrage de la chanson patriotique.
Avec plus d'une centaine d'inscrits à un mois de la clôture des candidatures, les organisateurs misent désormais sur une nouvelle participation importante pour cette septième édition, qui entend faire de la chanson révolutionnaire un espace de transmission de la mémoire nationale, mais aussi de découverte de nouvelles voix.

A. B. / Média

APRÈS UN MOIS D'ACTIVITÉS DÉDIÉES AUX JEUNES

« Notre été, création » clôturé à Annaba

LA MAISON de la culture Mohamed Boudiaf d'Annaba a abrité, en fin de semaine, la cérémonie de clôture de la manifestation « Notre été, création », une initiative lancée par le ministère de la Culture et des Arts pour transformer les vacances estivales en période d'apprentissage, de création et de découverte des talents chez les enfants et les jeunes.
La cérémonie a été notamment marquée par la remise de distinctions aux enfants ayant participé aux différents concours et activités organisés durant la manifestation. Les encadreurs des ateliers, enseignants et animateurs ayant accompagné les participants durant toute la période du programme ont également été honorés.
Pendant un mois, plusieurs établissements culturels de la wilaya ont pris part à cette initiative à travers un programme destiné aux enfants et aux jeunes. Le Musée archéologique d'Hippone, la Bibliothèque principale de lecture publique, la Maison de la culture Mohamed Boudiaf, le Théâtre régional Azzedine Medjoubi ainsi que la Direction de la culture d'Annaba ont accueilli différents ateliers, activités artistiques et culturelles, actions pédagogiques et concours.
L'objectif affiché était d'offrir aux enfants des espaces où ils puissent apprendre, s'exprimer et développer leurs aptitudes pendant les vacances scolaires, à travers des activités mêlant culture, art, connaissance et divertissement.
L'initiative visait également à rapprocher les jeunes des institutions culturelles et à renforcer leur intérêt pour la création, la connaissance et le patrimoine, ce qui a aussi permis une meilleure accessibilité à ces espaces culturels aux nouvelles générations, au-delà de leur rôle habituel de diffusion des arts en général.La manifestation aura ainsi permis de mobiliser plusieurs établissements autour d'un même programme et de proposer aux familles une offre culturelle répartie sur différents sites durant tout le mois d'août et le début du mois de septembre.La clôture a également constitué l'occasion de mettre en avant le travail des cadres, employés et encadreurs du secteur de la culture dans la wilaya, mobilisés pendant toute la durée de la manifestation.

A. B.

Susan Sarandon dénonce des pressions après son soutien à la Palestine

L'ACTRICE américaine Susan Sarandon affirme continuer à subir des conséquences professionnelles en raison de son soutien public aux droits des Palestiniens. Présente au Festival de Venise pour présenter The Echo Chamber, l'actrice oscarisée a révélé avoir récemment perdu plusieurs opportunités, certaines agences déconseillant, selon elle, aux producteurs et réalisateurs de l'engager.
À 79 ans, Susan Sarandon estime que ces difficultés traduisent l'existence d'un rapport de forces au sein de l'industrie cinématographique américaine. « On m'a encore retiré des films récemment parce que certaines agences continuent de dire aux gens de ne pas m'engager », a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse consacrée au film d'Andrea Pallaoro, en compétition à Venise pour le Lion d'or.
L'actrice estime toutefois que le regard de l'opinion publique sur la question palestinienne a évolué. Elle dit se sentir davantage soutenue à l'étranger et considère que le débat sur la Palestine et le soutien américain à Israël a profondément changé depuis le début de la guerre à Gaza.
Cette situation fait écho aux conséquences qu'elle avait déjà connues en 2023. En novembre de cette année-là, l'agence United Talent Agency (UTA) avait mis fin à sa collaboration avec l'actrice après des propos tenus lors d'un rassemblement pro-palestinien à New York. Sarandon avait par la suite présenté ses excuses pour la formulation de certains de ses propos. Malgré cet épisode, l'actrice poursuit sa carrière. Elle revient aujourd'hui à Venise avec The Echo Chamber, aux côtés notamment d'Alicia Vikander et Luca Marinelli. Le film d'Andrea Pallaoro est adapté d'un scénario de Bernardo Bertolucci.
Les déclarations de Susan Sarandon interviennent dans un contexte de tensions persistantes autour des prises de position des artistes sur la guerre à Gaza.
À Cannes, en mai dernier, l'acteur espagnol Javier Bardem avait lui aussi évoqué les conséquences professionnelles auxquelles peuvent s'exposer les artistes prenant publiquement position sur Gaza. Il avait toutefois précisé que son engagement n'avait, dans son cas, pas réduit ses opportunités professionnelles.
Le scénariste Paul Laverty avait, de son côté, dénoncé une forme de mise à l'écart de personnalités comme Sarandon, Bardem et Mark Ruffalo en raison de leur soutien aux Palestiniens.
Le cas de Ruffalo a également relancé le débat sur la liberté d'expression à Hollywood. Accusé d'antisémitisme à la suite de certaines de ses prises de position, l'acteur a reçu le soutien de plus de 170 artistes, écrivains et personnalités juives contestant ces accusations. À Venise, George Clooney a également défendu son droit à exprimer ses opinions. La question palestinienne s'est enfin invitée dans les débats de la Mostra 2026, avec notamment l'appel de Venice4Palestine, signé par plus de 200 professionnels du cinéma et de la culture.
Le témoignage de Susan Sarandon relance ainsi le débat sur la liberté de parole des artistes et sur les conséquences que peuvent avoir leurs engagements politiques à Hollywood.



R. C.

EPE - Algérie Télécom - Spa
Direction Opérationnelle des Télécommunications d'EL TARF
Adresse : Rue du martyre TINE KHEMIS 36000 EL TARF

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° AT/DOT36/05/2026

La Direction Opérationnelle des Télécommunications d'EL **TARF** lance un Avis d'Appel d'Offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour: **La conclusion d'un contrat à commandes portant sur la réalisation des travaux de maintenance et de développement de la canalisation pour le réseau FTTx.**

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :
Le présent Cahier des Charges s'adresse uniquement aux personnes physiques ou morales de droit Algérien qualifiées dans l'un des domaines des travaux de Génie Civil, Travaux Publics, Travaux Bâtiment et Hydrauliques, Travaux d'Infrastructures Passives de Télécommunications classifiées dans l'une des catégories 01 et plus, ayant des capacités techniques et financières pour réaliser les travaux de développement et de maintenance de l'infrastructure d'accueil du réseau fibre optique.
Les soumissionnaires sont tenus de justifier leurs qualifications par les documents suivants :

1.Une copie de l'extrait du registre de commerce électronique portant le code des activités liées aux domaines des Travaux de Génie Civil. Travaux Publics, Travaux Bâtiment et Hydrauliques, Travaux d'Infrastructures Passives de Télécommunications ;

2.Une copie du dernier certificat de qualification et de classification professionnelles dans l'une des catégories professionnelles 01 et plus en cours de validité le jour de dépôt des offres dans l'un des domaines des Travaux de Génie Civil, Travaux Publics, Travaux Bâtiment et Hydrauliques, Travaux d'Infrastructures Passives de Télécommunications.

NB : Toute offre dont les conditions d'éligibilité précitées sont incomplètes ou absentes sera automatiquement rejetée.
Les représentants des entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications d'El Tarf
Département Achats et Logistique
Service Achats
ADRESSE : Placette 20 Août 1956 Route de BOUHADJAR

Contre le paiement, auprès de la banque BNA d'un montant de **huit mille dinars algériens (8000.00 DA)** non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : **Compte en dinars algériens N° 001 00489 0300000004/29**

Présentation des offres :
Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées indiquant sur chaque enveloppe la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de l'appel d'offres, ainsi que sur chaque pli correspondant la mention « dossier administratif », « offre technique » ou « offre financière ».

1 Le Dossier Administratif **comprend** l'original des documents administratifs **en format Papier et en support électronique.**
2 L'Offre Technique **comprend** l'original des documents techniques **en format Papier et en support électronique.**
3 L'Offre Financière **comprend** l'original des documents financiers **en format Papier et en support électronique.**

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant uniquement les mentions suivantes :

EPE - ALGÉRIE TELECOM –SPA
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
« DOT » D'EL TARF
« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES »
Appel d'offres : N° 05/AT/DOT/36 /2026
Objet : « Travaux de développement et de maintenance de l'infrastructure d'accueil du réseau fibre optique »
ADRESSE : Placette 20 Août 1956 Route de BOUHADJAR
« À n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications d'EL TARF
Département Achats et Logistique
Service Achats
ADRESSE : Placette 20 Aout 1956 Route de BOUHADJAR

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.
La date limite de dépôt des offres est fixée à **quinze (15) jours calendaires** de **08h00** à **14h00** à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale et sur le site web https://www.safqatic.dz/
Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 14h00 à l'adresse précitée.
Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

Le Jeune Indépendant **du 09/09/2026 / ANEP 2616030274**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TLEMCEN
DAIRA DE TLEMCEN
COMMUNE DE TLEMCEN

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES, N° **28 /2026**
NIF APC 096 2130 1915 0629

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Tlemcen informe les entreprises dûment qualifiées en **travaux public Activité Principale avec le code d'éclairage public 347,4272,348,4924 , catégorie trois (03)** ou plus qu'un avis d'appel d'offre national ouvert est lancé pour :

Réhabilitation du réseau d'éclairage public à boulevard ALLAM Miloud cité Abou Tachfin nTlemce

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent consulter le cahier des charges contre paiement de **10.000** DA .pour un cahier des charges Auprès de la Commune de Tlemcen.
Les soumissions doivent être présentées en trois (03) offres distinctes, accompagnées des pièces réglementaires.

a)-l'offre de candidature contient :

* La déclaration de candidature remplie et signée, cachetée et datée Conformément au modèle
* La déclaration de Probité remplie et signée, cachetée et datée Conformément au modèle
* Copie Statut pour les sociétés
* Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
* Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

a/ Capacités professionnelles : certificat de qualification **travaux publics Activité Principale avec le code de l' éclairage public 347,4272,348,4924 , catégorie trois (03) ou plus** En cours de validité.
b/ Capacités financières : moyens financières justifiés par les bilans des dernières années **(,2023,2024,2025).**
c/ Capacités Techniques : moyens humains (liste nominatifs déclaré a la CNAS et le CV «Diplôme» et matériels liste des matériels du projet avec justification des cartes grise et des attestations d'assurance en cours de validité et les Factures d'achat indépassable et une copie d'un procès verbal d'inventaire et références professionnelles les attestations de bonnes exécutions approuvées par les services contractants.
D/ Au moins **01 attestations** de bonne exécution en projet similaire et de même nature délivrée par le maitre d'ouvrage.

* Conformément à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compte de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché aux journaux.

* Copie de registre de commerce électronique.
* Copie des mises à jour CNAS, CASNOS, CACOBATPH en cours de validité (03 mois).
* Extrait de rôle en cours de validés dernières exercice, & l'attestation de non inscrit au fichier des fraudeurs Apuré
* Copie de la carte d'immatriculation fiscale
* Casier judiciaire moins de 3 mois originale
* Document justifiant le dépôt légal des comptes sociaux (Pour les personnes Morale)
* Un Planning de réalisation des travaux établie par le soumissionnaire y compris le délai d'exécution

b)- l'offre technique :
L'enveloppe contenant l'offre technique doit comporter :
- La déclaration à souscrire (Remplie et signée, cachetée, datée Conformément au modèle)
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tous les documents exigés par le système de notation sur le cahier des charges.

- La présente instruction aux soumissionnaires qui doit être obligatoirement signée, cachetée et datée
- Le cahier des charges paraphé portant à la dernière page, la mention manuscrite (Lu et Accepté).

c)- L'Offre Financière :
L'enveloppe contenant l'offre financière doit comporter :

- La lettre de soumission (Remplie et signée Conformément au modèle)
- Bordereau des prix unitaires
- Le détail quantitatif et estimatif

Ces trois offres doivent être contenues dans trois (03) plis séparés, portant la mention ✦ Offre de candidature ✦ Offre technique ✦ sur la deuxième et la mention ✦Offre financière✦ sur la troisième indiquant la dénomination de l'entreprise , le tout dans une enveloppe extérieure anonyme scellée et portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offre ouvert
L'intitulé du projet :

Réhabilitation du réseau d'éclairage public à boulevard ALLAM Miloud cité Abou Tachfin nTlemce

Monsieur le Président de l'assemblée Populaire Communale de Tlemcen
N'ouverire que par la commission
d'ouverture des plis et d'evaluation des offres

Et contiendra trois (03) enveloppes intérieures séparées :
Une enveloppe portera la mention « Offre de candidature » + « Offre Technique » et l'autre « Offre Financière »
La durée de préparation des offres est fixée à **15 jours** à compter du premier affichage de l'avis d'appel d'offre dans **les journaux nationaux écrite et la presse électronique ET BOMOP**.
Le dépôt des offres se fera le dernier jour de la durée de préparation des offres à quatorze **(14 H00)** au plus tard.

Le dépôt des offres se fera le dernier jour de la durée de préparation des offres à quatorze (14 H00) au plus tard.
(Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu' au jour ouvrable suivant).
L'ouverture des plis s'effectuera le même jour de la date de dépôt des offres à 14 H 15 en séance publique, au siège de la Commune de Tlemcen (Les soumissionnaires sont invités à y assister).
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter du dernier jour correspondent la date du dépôt des offres.

Le Jeune Indépendant **du 09/09/2026 / ANEP 2631013173**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique & Populaire
وزارة الصحة
Ministère de la santé

Etablissement Hospitalier et Universitaire EHU d'Oran

REF /DG/EHUO/2026

À

Monsieur le Gérant de l'EURL Muscle Car Algérie 21 Bv Abou Bakr Essidik N21 Hai Beni Amer, 22000, Sidi Bel Abbès

Deuxième mise en demeure

Reference : marché N01/2026

Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;

Vu le décret présidentiel n° 03-270 du 13 août 2003 portant création et fonctionnement de l'Établissement Hospitalier Universitaire d'Oran ;

Vu le marché n° 01/2026, portant sur l'acquisition de matériels informatiques, lot n° 03, relatif à la fourniture et à l'installation d'un Datacenter, pour un montant de 54 264 000,00 DA ;

Vu l'article 11 du marché susmentionné, relatif aux délais de livraison et d'exécution ;

Vu notre courrier du 30/06/2026

Vu votre courrier du 08/07/2026

Vu notre courrier du 18/08/2026

Considérant que votre entreprise est tenue de respecter les obligations contractuelles prévues par le marché, notamment celles relatives à la fourniture, la livraison et l'installation du Datacenter ;

Considérant qu'à ce jour, et malgré l'expiration du délai contractuel ainsi que les relances qui vous ont été adressées, le Datacenter n'a pas été livré et installé conformément aux stipulations du marché

Par la présente, nous vous mettons formellement en demeure de procéder à la livraison complète, à l'installation et à la mise en service du Datacenter du marché n° 01/2026, conformément aux prescriptions contractuelles et techniques prévues au lot n° 03 dans un délai maximal de soixante-douze (72) heures à compter de la réception de la présente mise en demeure.

A défaut d'exécution dans le délai imparti, nous nous réservons le droit d'appliquer les mesures prévues par la règlementation en vigueur.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ORAN
DAIRA DE GDYEL
COMMUNE : HASSI MEFSOUKH
N° : /2026

Mr LE PRESIDENT DE L'APC DE HASSI MEFSOUKH
A

MONSIEUR LE REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE

OULD KADA BELKACEM

SIEGE SOCIALE : Rue 1er Mai n° 08, local n° 19, Bethioua

OBJET : A/S MISE EN DEMEURE N°01.

PROJET : Etude et suivi et rèalisation d'un groupe scolaire 06 classes à bouamama à hassi mefsoukh – partie réalisation .

- Suite à l'ordre de service de commencement des travaux en date du 03/08/2026.

- Suite à l'ordre de service d'arrêt des travaux en date du 04/08/2026.

- suite à l'ordre de service de reprise des travaux en date du 12/08//2026.

- Vu la sortie sur terrain effectuée en date du 26/08/2026.

- vu le rapport établi par le bureau d'ètude « inchaat » , en date du 03/09/2026.

- suivie d'une visite du chantier relatif au projet d'étude , de suivi et de réalisation d'un groupe scolaire 06 classes à bouamama à hassi mefsoukh – partie réalisation . a été effectuée, il a été constaté l'absence des ouvriers et des équipements sur le chantier, ainsi que l'absence d'avancement des travaux .

- considérant le retard constaté dans le rythme d'avancement des travaux , par rapport au planning , Nous vous adressons ce première mise en demeure afin d'accélérer le rythme des travaux et de renforcer le chantier en moyens humains qualifiés pour ce type de travaux, ainsi qu'en moyens matériels et matériaux nécessaires , A DEFAUT, NOUS SERONS CONTRAINT DE PRENDRE LES MESURES ADMINISTRATIVES PREVUES.

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'Oran

Daïra bir El Djir

Commune de Hassi Bounif

N° ...20...../2026

Avis du1 ère Mise en demeure

- Vu la convention n° 04 /2026 lot 03 : hai40 logts+300 logts .

du 01 /04/2026 relative à l'opération :

Location des camion et des engins
Pour l'année 2026
lot 03 : hai40 logts+300 logts .

Conclu avec l'entreprise « **GHERRAS REDA** » **lots 209 LOGTS n 207 Sidi Chahmi-ORAN** .

-Vu l'ordre de démarrage du service N° 09 /2026 du 01/04/2026,

-Vu l'arrêt des travaux

Monsieur le président de la commune de Hassi Bounif ,informe l'entreprise « **GHERRAS REDA** » qu'elle est mise en demeure afin de renforcer le chantier en moyens humains et matériel pour accélérer le service dans un délais de 48 heures à compter de la date de la parution dans les journaux.

Dans le cas contraire, des mesures coercitives seront prises

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Office De Promotion et De Gestion Immobilière
De La wilaya De Mascara

DIRECTION GENERALE

MISE EN DEMEURE N°02
Le gérant de l'entreprise EURL **DAR DJAHID** Monsieur **BELAL AHCENE**
dont le siégé social **Sis Cité 400 logts BT 51 N°04 Said Hamdine Bir Mourad Rais Wilaya d'ALGER**
Détentrice marché **N°44/2024** en date du **31/12/2024**
Ayant pour objet : **Réalisation des 20/ 300 logements Publics Locatifs Avec VRD à HACINE wilaya de Mascara**

- Conformément au décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applications aux marchés publics de travaux .
- Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés et de délégation de service public.
- Vu l'article **119** du décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- Vu les articles **90-91-92 et 93** de la loi **N°23/12** du **05/08/2023**, fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- Vu les articles 149-150-151-152 du décret présidentiel N°15-247 du16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Conformément au décret exécutif du 15 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 08 septembre 2025, portant la nomination de Monsieur **ZERDI RAFIK** Directeur Général de l'office de promotion et de gestion immobilière de Mascara.
- Vu le Marché visé par la commission des marchés publics de l'office sous le **N°44/2024** en date du **31/12/2024** approuvée par le service contractant en date du **31/01/2024** sous le numéro : **N°248/2024**. Concernant le projet de **Réalisation des 20/300 logements Publics Locatifs Avec VRD à HACINE wilaya de Mascara,** pour un montant de : **65 924 889.58 DA**, conclu avec l'office de promotion et de gestion immobilière de Mascara et le gérant de l'entreprise DAR DJAHID Mr **BELAL AHCENE** dont siégé social **Sis Cité 400 logts BT 51 N°04 Said Hamdine Bir Mourad Rais Wilaya d'ALGER.**
- Vu l'ordre de service en date du **31/12/2024** sous le numéro **N°248/2024** portant démarrage des travaux objet du marché notifié à Monsieur **BELAL AHCENE gérant de l'entreprise Dar Djahid** en date du **31/12/2024.**
- Vu la mise en demeure N° 01 paru dans les journaux nationaux EL MOUDJAHID/ en date du 02/07/2025 sous N° ANEP 2531009852 et السلام اليوم en date du 02/07/2025 sous N° ANEP 2531009852.
- Vu le délai de réalisation **Dix(10) mois.**
- Vu le taux d'avancement physique de projet estimé à **DIX (10%)** pour cent.
- Vu le non respecte le planning d'avancement des travaux.
- Vu le manque des moyenne humaine et matérielle du chantier.
- Vu le non respect de l'article de système des travaux 3x8.
- En application de l'article 09 du marché N°44/2024 en date du 31/12/2024 qui stipule la résiliation du marché.

Le gérant d'entreprise Dar Djahid **BELAL AHCENE** dont le siège social **Sis Cité 400 logts BT 51 N°04 Said Hamdine Bir Mourad Rais Wilaya d'ALGER**, est **mise en demeure N° 02** d'accélérer les travaux ;et ceci dans un délai de **TROIS (03)** jours à compter de la date de publication de la présente mise en demeure.

Faute de quoi le présent marché sera résilié aux torts exclusifs de l'entreprise.

LIGUE 1 MOBILIS

MCA : Sonatrach limoge Hadj Redjem

Hadj Redjem n'est plus président du Conseil d'administration (CA) du MC Alger. Sonatrach a mis fin à son mandat hier. Il reste toutefois membre du CA. Le Mouloudia d'Alger, triple champion d'Algerie en titre vivait une rare période de stabilité depuis 2022.



Nommé en mars 2022, Hakim Hadj Redjem aura été le président qui sera resté le plus longtemps à tête du Mouloudia sur les 20 dernières années. il a été remercié aujourd'hui par la Sonatrach. Miné par une inter-saison chaotique, marquée par le psychodrame Youcef Belaili et le départ de l'éphémère directeur sportif Djamel Benlamri, Hadj Redjem saute donc après le match nul du MCA au Niger en tour préliminaire de la Champions League. Il sera remplacé par Mohamed Arabi Yaakoubi. On notera l'entrée au conseil de l'ancien gardien de but du club Abdelnour Kaoua. Hadj Redjem doit continuer encore pendant un mois au sein du conseil afin d'assurer la transition. Au cœur de la contestation, le dernier mercato, qui n'a pas répondu aux attentes des Chnaoua qui reprochent à la direction de ne pas avoir suffisamment renforcé l'équipe. La colère des supporters s'est notamment exprimée lors du déplacement au Niger pour le match face à Nigelec. Sur place, les Chnaoua ayant fait le déplacement ont clairement fait entendre leur voix en déployant une banderole visant directement Hadj Redjem. Au fil des semaines, cette contestation a pris de l'ampleur, jusqu'à peser dans la décision prise hier par Sonatrach. Après trois années passées à la tête du CA, Hadj Redjem quitte donc la présidence dans un contexte difficile. Il reste membre provisoire du CA pendant un mois afin d'assurer la passation des consignes dans les meilleures conditions.

Communiqué

La direction du MC Alger annonce des changements au sein de son conseil d'administration, suite à l'Assemblée générale qui s'est tenue ce lundi soir. Dans ce contexte, M. Mohamed Arabi Yaakoubi a été nommé président du conseil d'administration, succédant à M. Mohamed Hakim Hadj Rejem. Ce dernier continuera d'exercer ses fonctions de membre du conseil à titre intérimaire pendant un mois afin d'assurer une transition en douceur.

L'Assemblée générale a également nommé MM. Ali Abdelrahim et Abdelnour Kaoua comme nouveaux membres du conseil d'administration. Ces nominations coïncident avec la fin des mandats d'Ahmed Turki Messaoudi, de Rafik Belmane et de Kamal Kechida, que la direction remercie sincèrement pour leur contribution durant leurs mandats précédents. La direction du MC Alger rend également un hommage respectueux à feu Omar Qatranji, ancien membre du conseil d'administration, et à ses précieux services rendus au club. Nous prions pour le repos de son âme.

PAR CONSÉQUENT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL DU MC ALGER EST COMPOSÉ DE :

• Mohamed Arabi Yaakoubi — Président
• Hafid Stambouli — Membre du conseil
• Abdelnour Kaoua — Membre du conseil• Ali Abderrahim — Membre du conseil
• Mohamed Hakim Hadj Rejem Membre du conseil (par intérim) La direction du MC Alger remercie M. Mohamed Hakim Hadj Rejem pour sa contribution au club durant son mandat de président et lui souhaite plein succès dans ses projets futurs.

La direction souhaite également à M. Mohamed Arabi Yaakoubi et aux nouveaux membres du conseil plein succès dans leurs fonctions, afin qu'ils servent au mieux les intérêts du club et poursuivent son développement sportif et institutionnel.

LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE

MC Alger-ASN Nigelec samedi à Douéra (20h00)

LE MC ALGER a annoncé lundi que son prochain match contre le club nigérien de l'ASN Nigelec, pour le compte du premier tour préliminaire retour de la Ligue des champions africaine de football, se jouera samedi (20h00) au stade de Douéra (Alger). Les "Vert et Rouge", triples champions d'Algérie en titre, avaient fait 0-0 au match aller, disputé dimanche à Niamey. De son côté, le deuxième représentant algérien dans cette compétition, la JS Saoura, s'est imposé (1-0) face aux Guinéens de Horoya Conakry, vendredi dernier, au stade Miloud-Hadefi d'Oran. Le but de la JSS a été inscrit par Oussama Bentaleb à la 43e minute de jeu. Le club de Béchar, qui retrouve la Ligue des champions après une longue absence, jouera le match retour dimanche à Conakry.

Report des rencontres JS Kabylie - MC Alger et JS Saoura - USM Khenchela à une date ultérieure

La Ligue de football professionnel (LFP) a annoncé le report à une date ultérieure, des matchs JS Kabylie - MC Alger et JS Saoura - USM Khenchela, comptant pour la deuxième journée du championnat de Ligue 1 Mobilis, saison 2026-2027. Prévues initialement le mardi 6 octobre à 19h00, les deux rencontres ont finalement été reportées par l'instance dirigeante, en raison de la participation du MC Alger (MCA) et de la JS Saoura (JSS) aux matchs retours du premier tour préliminaire de la Ligue des champions africaine. Lors du match aller, la JS Saoura, s'est imposée (1-0) face au représentant guinéen, Horoya Conakry, vendredi dernier, au stade Miloud-Hadefi d'Oran. Le deuxième représentant algérien, le MC Alger, a ramené un nul (0-0) de son déplacement chez l'ASN Nigelec, en match disputé dimanche après-midi au Seyni-Kountché Stadium de Niamey (Niger). Cette deuxième journée de la Ligue 1, sera ouverte le jeudi 10 septembre par le match ES Ben Aknoun - US Biskra (19h00), suivi de la rencontre USM Alger - JS El Biar (21h00). Deux rencontres sont programmées vendredi 11 septembre, avec notamment l'affiche CR Belouizdad - ES Sétif (21h00), tandis que le match MC Oran - CR Témouchent aura lieu à 19h00. Deux rencontres sont également au programme samedi 12 septembre : MB Rouissat - Olympique Akbou (19h00) et CS Constantine - ASO Chlef (21h00).

DRAME DE TADMAÏT

Un jeune joueur de la JSK parmi les victimes

LA JS KABYLIE est en deuil. Le club kabyle a été durement touché par le tragique accident de la circulation survenu lundi en fin d'après-midi à Tadmaït, à l'ouest de la wilaya de Tizi-Ouzou, qui a fait dix morts et dix blessés. Parmi les victimes figure Ahmed Ayoub Bidjad, jeune joueur de l'équipe U20 de la JSK, âgé de seulement 17 ans. Né le 13 octobre 2008, Ahmed Ayoub Bidjad évoluait cette saison sous les couleurs de la JS Kabylie. Ancien joueur du RCG Oran, le jeune joueur était considéré comme l'un des éléments appelés à représenter l'avenir du club kabyle. Sa disparition brutale, à un âge où les rêves et les ambitions sportives ne faisaient que commencer, a plongé ses coéquipiers, ses éducateurs et l'ensemble de la famille de la JSK dans une profonde tristesse. Très affectée par cette terrible nouvelle, la JS Kabylie a réagi à travers un communiqué empreint d'une profonde émotion, dans lequel le club a fait part de son immense douleur après la disparition de son jeune joueur. La direction kabyle a présenté ses plus sincères condoléances à la famille du défunt, à ses proches, à ses coéquipiers ainsi qu'à toute la famille de la JS Kabylie, tout en leur exprimant son soutien et sa solidarité dans cette douloureuse épreuve. Le club a également tenu à rendre hommage au jeune joueur, soulignant qu'il portait en lui « les espoirs d'un avenir prometteur » et qu'il était appelé à devenir un futur attaquant sous les couleurs de la JSK. Dans un message particulièrement poignant, la JS Kabylie a conclu : «Bidjad Ahmed était notre enfant. Il restera à jamais l'un des nôtres. Repose en paix, Bidjad Ahmed.»



BALLON D'OR 2026

Ibrahim Maza nommé pour le trophée du Jeune Talent !

Auteur d'une première saison remarquable dans l'élite allemande où il s'est très rapidement rendu incontournable dans l'animation offensive du Bayer Leverkusen, Ibrahim Maza se voit aujourd'hui récompensé de ses efforts constants par la plus prestigieuse des reconnaissances individuelles réservées à la jeunesse du football mondial.



À sept semaines de la 70e cérémonie du Ballon d'Or 2026, qui se tiendra le lundi 26 octobre prochain à Londres, le magazine France Football a officiellement dévoilé les noms des footballeurs nommés pour les différents prix. Pour le Trophée Kopa, récompensant le meilleur joueur mondial de moins de 21 ans, figure le jeune international algérien Ibrahim Maza (20 ans). Grâce à cette présence, "Ibo" entre directement dans les annales en devenant le tout premier joueur algérien de l'histoire à être nommé pour cette distinction. Le meneur des Verts se retrouve en concurrence avec la crème de la jeunesse mondiale : Kerim Alajbegović, Ayyoub Bouaddi, Pau Cubarsí, Yan Diomandé, Lennart Karl, Éli Junior Kroupi, Lamine Yamal (lauréat de l'édition 2025), Johan Manzambi et Warren Zaïre-Emery.

Cette nomination vient couronner une première saison particulièrement intéressante avec le Bayer Leverkusen. Arrivé à l'été 2025 en provenance du Hertha Berlin, Maza a rapidement trouvé sa place dans l'effectif allemand. En Bundesliga, il a disputé 28 rencontres, dont 20 comme titulaire, pour trois buts et quatre passes décisives.

Il a également marqué deux fois en Coupe d'Allemagne et délivré deux passes décisives en Ligue des champions.Sa régularité a même été récompensée par ses propres supporters : Maza a été élu joueur de la saison 2025/2026 du Bayer Leverkusen, preuve de l'impact qu'il a pu avoir malgré son jeune âge. Mais c'est surtout avec l'Algérie que son année a pris une dimension supplémentaire. Titulaire lors des quatre rencontres des Fennecs au Mondial 2026, Maza a notamment disputé 81 bonnes minutes contre l'Argentine, avant de jouer l'intégralité des matchs face à la Jordanie, l'Autriche et la Suisse.

Malgré l'élimination en huitièmes de finale face à la Suisse, cette Coupe du monde a permis à Maza de se mesurer aux meilleurs et d'attirer davantage les regards. Sa nomination parmi les dix jeunes talents de l'année confirme ainsi une chose : le jeune Algérien s'est définitivement installé parmi les grands espoirs de sa génération. Au cours du dernier exercice avec Bayer Leverkusen, Maza a accumulé des statistiques très convaincantes pour sa découverte du très haut niveau. Avec un total de 44 apparitions toutes compétitions confondues (dont 32 titularisations), le meneur de jeu algérien a inscrit 5 buts et délivré 6 passes décisives. Également nommé pour le prix du Rookie de la saison en Bundesliga, le jeune talent des Fennecs a découvert les joutes de la Ligue des Champions jusqu'en huitièmes de finale. Sur la scène internationale, Maza a également franchi des étapes en disputant la Coupe d'Afrique des Nations 2025 puis la Coupe du Monde 2026 sous le maillot de l'Algérie. Un début de carrière sous les projecteurs mondiaux qu'il devra désormais confirmer lors des prochaines échéances.

Feyenoord/Sanction en vue pour Hadj Moussa ?

SON CLAN a fait le forcing pour le signer à Al Ittihad FC (Arabie saoudite). Le joueur avait fini par se laisser tenter par le transfert demandant même à son employeur de le libérer. Toutefois, le "move" ne s'est pas fait.

Son départ était envisageable. D'ailleurs, Anis Hadj Moussa était absent de la feuille de match le week-end passé pour le déplacement chez NEC Nijmagen (succès 1-3) en Eredivisie. Désormais, il faudra voir si son coach va l'aligner pour le déplacement de prestige chez le FC Barcelone ce mercredi en amorce de la Ligue des Champions UEFA. Son entraîneur a – un tant soit peu – envisagé son départ même s'il a voulu assurer que Hadj Moussa allait rester à Feyenoord.

Le coach Giovanni van Brankhorst aura tout de même composé sans son ailier lors de la dernière journée du championnat des Pays-Bas. Demain, les Rotterdamois auront un match important à jouer chez le FC Barcelone, équipe très en forme, pour entamer la phase ligue de la C1. Tous les joueurs aiment prendre part à ce genre d'affiches.

Surtout quand il y a l'un des meilleurs clubs en Europe actuellement en face. Pour Hadj Moussa, c'est l'occasion rêvée de prouver son potentiel comme il l'avait déjà fait contre Manchester City l'an passé.

Maintenant, il faudra voir si son "attitude" d'avoir boycotté la dernière rencontre des siens n'aura pas d'incidences sur les choix de l'entraîneur. En effet, il serait compréhensible de le voir débuter sur le banc même s'il s'est entraîné normalement ce lundi et qu'il devrait être du voyage en Espagne. Forcément, on gardera un œil sur la feuille de match et le onze de départ des Néerlandais face aux Catalans.

USA : Mélissa Bethi marque et entre dans l'histoire de la NWSL



POUR sa première titularisation en NWSL, Mélissa Bethi a inscrit le but de la victoire du Washington Spirit face à Portland, confirmant son excellent début d'aventure américaine .Mélissa Bethi n'a pas tardé à marquer l'histoire aux États-Unis. Pour sa première titularisation en NWSL, l'internationale algérienne a inscrit le but de la victoire du Washington Spirit sur la pelouse des Portland Thorns (2-1), devenant au passage la première Algérienne à marquer dans l'histoire du championnat américain. Alors que Portland avait ouvert le score sur penalty, Washington est revenu à hauteur à la 59e minute. À la 80e minute, Trinity Rodman déborde sur le côté droit, pousse son ballon jusqu'à la ligne de but avant de servir Bethi en retrait. Placée au cœur de la surface, l'Algérienne reprend instantanément du pied droit et trompe la gardienne d'une frappe à ras de terre. Un premier but sous ses nouvelles couleurs qui offre surtout au Spirit sa première victoire de son histoire à Portland. Arrivée cet été en provenance du FC Nantes, Bethi avait effectué ses débuts en NWSL une semaine plus tôt. La joueuse de 20 ans sort également d'une CAN féminine 2026 particulièrement réussie avec l'Algérie. Titulaire lors des six rencontres, elle a cumulé 511 minutes et inscrit un but, contribuant au beau parcours réalisé par les Vertes.

Avec un Ryzen AI Max+ 395 et 128 Go de RAM, l'EVO-X2 de GMKtec se pose en mini-PC taillé pour l'IA

GMKtec met les bouchées doubles autour de l'intelligence artificielle et des solutions à base de Ryzen AI Max+ 395 avec une machine surpuissante et très lourdement équipée. Attention au prix !



Dans la foulée de la conférence de presse autour de ses processeurs Ryzen AI Max+ 395 et des machines qui les ont adoptés, c'est l'un des partenaires d'AMD qui annonce la sortie d'un monstre pensé avant tout pour l'IA.

EVO-X2 et Ryzen AI Max+ 395

De son nom complet, Shenzhen GMK Technology Company, GMKtec est une entreprise chinoise spécialisée dans les mini-PC et qui dispose aujourd'hui d'un vaste catalogue.

Un catalogue riche de solutions particulièrement variées allant de machines aux dimensions minuscules comme le NucBox G5 que nous testions il y a quelques semaines à du plus imposant et, surtout, beaucoup plus musclé comme l'EVO-X2 que GMKtec a introduit en mai dernier. Basé sur le Ryzen AI Max+ 395, ce mini-PC est clairement une bête de course dans un écrin à faible encombrement.

Le premier modèle d'EVO-X2 disponible profite bien sûr des 16 cœurs Zen 5 et des 40 unités de calcul RDNA 3.5 du processeur AMD, mais s'enorgueillit aussi d'une belle quantité de mémoire vive (64 Go) et de deux emplacements M.2 pour des SSD NVMe. Sur cette version, un SSD 1 To est livré et GMKtec insiste enfin sur la présence de ports USB4 pour plus de polyvalence. Hélas, depuis cette annonce réalisée un peu avant l'été, GMKtec n'a pas été en mesure de soutenir un approvisionnement important. La faute en revient sans doute à AMD qui n'est pas capable de produire suffisamment de ses Ryzen AI Max+ 395, limitant les options de ses partenaires.

JUSQU'À TROIS EVO-X2 128GB POUR AFFRONTER LES LLM

La conférence tenue il y a quelques jours par AMD semble justement avoir été pensée pour remettre les pendules à l'heure : la marque américaine soutient ses partenaires et les puces vont être plus largement disponibles, voilà sans doute le message que voulait faire passer AMD.

Reçu cinq sur cinq par GMKtec donc qui en plus de ce premier modèle d'EVO-X2 annonce la disponibilité d'une variante clairement tournée vers « le concept de centre de supercalcul IA de bureau » que la firme de Shenzhen met en avant depuis plusieurs années maintenant. Simplement baptisée EVO-X2 128GB, la nouvelle machine est présentée comme « le premier mini-PC au monde capable de calculs IA multi-nœuds pour les modèles à grande échelle ». Pour y parvenir, GMKtec met évidemment en avant le Ryzen AI Max+ 395 d'AMD ainsi que son EVO-X2 128GB doté de – difficile de tromper – 128 Go de mémoire vive. Mais ce n'est pas tout, GMKtec souligne la simplicité de mise en œuvre de combinaisons machines principale/secondaire via l'interface USB4. Les deux machines doivent être dotées de 128 Go lesquels sont configurés différemment selon que le PC est la machine principale ou secondaire.

Au travers d'un article publié sur son blog, GMKtec publie une solution pas-à-pas afin de parvenir à une configuration à deux hôtes (solution de base) voire à trois hôtes (solution avancée) pour les utilisateurs les plus exigeants. Deux solutions qui sont présentées comme économique de clustering multi-nœuds pour les LLM, (Large Language Model) toujours plus populaire.

Cursor : cette faille de sécurité "critique" pourrait exposer votre code à des malwares - comment la corriger ?

UNE FONCTION désactivée par défaut peut rendre les utilisateurs et leurs organisations vulnérables aux commandes exécutées automatiquement. Un nouveau rapport met à jour ce qu'il décrit comme "une faille de sécurité critique" dans Cursor, la très populaire plateforme d'édition de code alimentée par IA. Le rapport, publié mercredi dernier par l'éditeur de logiciels Oasis Security, révèle que les référentiels de code de Cursor qui contiennent la configuration .vscode/tasks.json peuvent être chargés d'exécuter automatiquement certaines fonctions dès que les référentiels sont ouverts. Les pirates pourraient exploiter cette fonction d'exécution automatique par le biais de logiciels malveillants intégrés dans le code.

Bugs en cascade

"Cela peut entraîner la fuite d'informations d'identification sensibles, la modification de fichiers ou servir de vecteur pour une compromission plus large du système, ce qui expose les utilisateurs de Cursor à un risque important d'attaques de la chaîne d'approvisionnement", écrit Oasis. Bien que Cursor et d'autres outils de codage alimentés par l'IA, tels que Claude Code et Windsurf, soient devenus populaires parmi les développeurs de logiciels, la technologie est encore truffée de bogues. Replit, un autre assistant de codage à base d'IA qui a présenté son nouvel agent en début de semaine, a récemment supprimé la totalité de la base de données d'un utilisateur.

La faille de sécurité

Selon le rapport d'Oasis, le problème est dû au fait que la fonction "Workplace Trust" de Cursor est désactivée par défaut.En principe, cette fonctionnalité est destinée à servir d'étape de vérification pour les utilisateurs de Cursor, afin qu'ils n'exécutent que du code qu'ils connaissent et en lequel ils ont confiance. Sans elle, la plateforme exécutera automatiquement le code qui se trouve dans un référentiel. Ce qui permettra à des acteurs malveillants de glisser subrepticement des logiciels malveillants qui pourraient alors mettre en péril le système d'un utilisateur. Et, à partir de là, se répandre dans le réseau.

La question Workspace Trust

L'exécution d'un code sans la fonction Workplace Trust pourrait ouvrir "une voie directe vers un accès non autorisé avec un rayon d'action à l'échelle de l'organisation", a déclaré Oasis.

Dans une déclaration à Oasis qui a été publiée dans le rapport, Cursor a déclaré que sa plateforme fonctionne avec Workplace Trust désactivé par défaut, car il interfère avec certaines des fonctions automatisées dont les utilisateurs dépendent régulièrement.

"Nous recommandons d'activer Workspace Trust ou d'utiliser un éditeur de texte de base lorsque vous travaillez avec des référentiels soupçonnés d'être malveillants", a déclaré l'entreprise.

Cursor a également indiqué à Oasis qu'elle publierait bientôt des directives de sécurité concernant la fonction Workspace Trust.

Comment rester protégé

La solution consiste donc à activer la fonction Workplace Trust dans Cursor. Pour ce faire, ajoutez l'invite de sécurité suivante aux paramètres, puis redémarrez le programme
:{"security.workspace.trust.enabled":
true,
"security.workspace.trust.Startup-
Prompt": "always"

Les iPhone restent une cible privilégiée des logiciels espions



L'ANSSI signale quatre vagues récentes de notifications. La preuve que l'industrie du logiciel espion est toujours vivace.

Quatre ans après le scandale de l'espionnage de personnalités françaises via le malware Pegasus, sans surprise, des attaques se poursuivent. Pour la quatrième fois de l'année, selon le décompte de l'Anssi, l'entreprise Apple a en effet averti des utilisateurs ciblés par des attaques menées avec un logiciel espion.Ces notifications, via un iMessage ou un courriel d'alerte, ne sont pas publiques. Mais elles ont visiblement été signalées à l'Anssi. L'agence a eu ainsi connaissance de quatre campagnes de notifications. Elles ont été menées au début du mois de mars, à la fin avril, fin juin, et donc début septembre.L'Anssi recommande, en cas de réception d'une telle notification, de « contacter rapidement le Cert-FR », son centre de veille et d'alerte, à des fins d'investigation.

Des attaques « particulièrement sophistiquées »

Ces attaques informatiques, menées avec des logiciels comme « Pegasus, Predator, Graphite ou Triangulation sont particulièrement sophistiquées et difficiles à détecter », remarque le Cert-FR. Mais elles intéressent évidemment les autorités.

OpenAI vient de dévoiler son meilleur modèle, et vous ne pourrez pas l'utiliser avec ChatGPT

La firme de Sam Altman lance sa nouvelle famille de modèles GPT-4.1, surpassant GPT-4o dans presque tous les domaines avec une fenêtre contextuelle d'un million de tokens. Ironiquement, ces modèles optimisés pour le code ne seront pas accessibles via ChatGPT mais uniquement via l'API d'OpenAI.



OpenAI vient d'annoncer trois nouveaux modèles : GPT-4.1, GPT-4.1 mini et GPT-4.1 nano. Cette nouvelle gamme arrive dans un contexte hautement compétitif, alors que Google vient de présenter Gemini 2.5 Pro, DeepSeek a impressionné avec son modèle V3-0324, et qu'Anthropic poursuit sa montée en puissance avec Claude 3.7 et Claude Code.

Un modèle surpuissant exclusivement dédié aux développeurs

Le nouveau modèle GPT-4.1 excelle particulièrement dans le domaine du codage, avec une amélioration de 21% par rapport à GPT-4o et 27% par rapport à GPT-4.5 sur les benchmarks de programmation. Ces performances restent toutefois légèrement en-deçà des scores rapportés par Google pour Gemini 2.5 Pro (63,8%) et par Anthropic pour Claude 3.7 Sonnet (62,3%) sur le même benchmark SWE-bench Verified.

Les entreprises ayant eu accès aux modèles en avant-première témoignent de gains substantiels. Thomson Reuters a observé une hausse de 17% de précision pour les revues multi-documents avec son assistant CoCounsel, tandis que Carlyle a noté une amélioration de 50% dans l'extraction de données financières complexes.

Le PDG de Windsurf (un IDE augmenté à l'IA), a partagé des résultats impressionnants : GPT-4.1 réduit de 40% les lectures de fichiers inutiles par rapport aux modèles concurrents et modifie 70% moins souvent les fichiers non concernés. Une précision qui rappelle les avancées récentes d'Anthropic avec Claude Code, son agent IA spécialisé dans la génération de code.

Un million de tokens : pourquoi c'est crucial

L'avancée la plus significative de GPT-4.1 réside dans sa capacité à traiter jusqu'à un million de tokens en une seule requête. Pour mettre cette prouesse en perspective, cela équivaut à huit fois la capacité de GPT-4o (128 000 tokens) ou encore huit copies complètes du code source de React. Cette capacité transforme radicalement l'utilisation des modèles de langage dans des contextes professionnels.

Les développeurs peuvent désormais analyser des bases de code entières en une seule fois, tandis que les juristes peuvent traiter simultanément de multiples documents complexes avec leurs interrelations. OpenAI a spécifiquement entraîné ces modèles pour maintenir leur fiabilité sur l'ensemble de cette fenêtre contextuelle élargie.

Dans une démonstration, le modèle a pu identifier avec précision une entrée inhabituelle enfouie dans un journal serveur NASA de 15 000 tokens datant de 1995. Cette amélioration répond directement à la récente annonce de Google dont Gemini 2.5 Pro propose également une fenêtre d'un million de tokens.

Cette course à l'expansion contextuelle contraste avec l'approche de DeepSeek qui, malgré son architecture MoE (Mixture of Experts) innovante, dispose d'une capacité de contexte plus limitée.

La décision de ne pas intégrer GPT-4.1 à ChatGPT marque un tournant chez OpenAI, habitué à proposer ses nouveautés en exclusivité sur son service avant de le proposer aux développeurs.

Cette orientation rappelle la stratégie d'Anthropic qui délaisse son interface publique Claude au profit d'intégrations dans des applications tierces.

Pour les utilisateurs, cela signifie qu'il faudra passer par des services tiers exploitant l'API GPT-4.1 pour bénéficier de ces avancées. Ces services incluent les assistants de codage comme Cursor ou Windsurf, mais aussi des moteurs de recherche comme Perplexity qui s'appuient déjà sur les modèles d'OpenAI.

Le renouveau du cloud privé : pourquoi Kubernetes et la technologie cloud-native sont essentiels à l'ère de l'IA



LE SALON a fêté ses 10 ans l'année dernière. Et, d'après mon expérience, c'est à ce moment-là que les conférences vieillissent. De plus, l'effet de l'IA sur le développement d'applications a fait couler beaucoup d'encre et, bien que la KubeCon ne soit pas directement consacrée au développement, elle se concentre en grande partie sur les applications et les services.

Mais j'avais tort. En fait, la KubeCon 2025 à Londres était pleine à craquer, avec plus de 12 000 participants. Et bonne chance pour assister à l'une des conférences, même avec un peu de retard, car toutes les places de la salle principale et des balcons étaient occupées.

Kubernetes et d'autres technologies cloud native s'avèrent assez résistantes à l'IA

Qu'est-ce qui explique cet enthousiasme pour l'infrastructure et la technologie "cloud" ? L'une des clés du succès réside peut-être dans le fait que Kubernetes et d'autres technologies cloud native s'avèrent assez résistantes à l'IA, en particulier par rapport au codage d'applications ordinaires.

En outre, le rythme rapide des changements dans le domaine du cloud natif peut être difficile à suivre, même pour les modèles récents. Et toute personne utilisant l'IA construira probablement des systèmes très obsolètes très rapidement.

En plus de ces préoccupations, Kubernetes et les technologies cloud-natives sont essentielles pour exécuter et construire des charges de travail d'IA. Notez que OpenAI construisait ses systèmes sur Kubernetes dès 2016.

Automatisation, analyse et cloud privé

La plupart des discussions autour de l'IA se sont concentrées sur des domaines clés tels que l'automatisation et l'analyse.

Une autre tendance intéressante est le retour du cloud privé. Un grand fournisseur de technologie m'a dit il y a quelques années qu'il ne mentionnait même plus le cloud privé à ses clients, la plupart de ses messages étant axés sur le cloud hybride.

Cependant, lors de nombreuses réunions et démonstrations à la KubeCon de Londres, les discussions autour du cloud privé étaient au premier plan. Deux tendances majeures sont à l'origine de cette résurgence.

La montée en puissance de l'IA favorise le cloud privé

La première, comme pour beaucoup de choses dans la technologie, est la montée en puissance de l'IA. De nombreuses entreprises s'efforcent de créer de petits modèles de langage ou de procéder à des inférences internes pour utiliser leurs données dans le cadre de l'IA.

Lorsque les entreprises adoptent cette approche, elles réalisent rapidement qu'elles doivent protéger et sécuriser ces données privées vitales. Et cela nécessite d'éviter le cloud public et de construire des infrastructures d'IA en cloud privé.

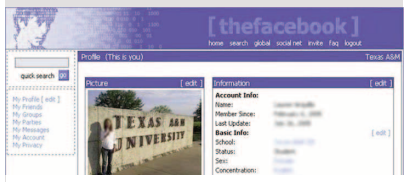
L'importance de la souveraineté numérique favorise le cloud privé

L'autre grande tendance à l'origine du retour du cloud privé est l'importance de la souveraineté numérique. Avec l'incertitude mondiale sur tous les fronts, et de nombreuses entreprises préoccupées par qui pourrait demander l'accès à leurs données dans les nuages du monde entier, j'ai entendu de nombreux fournisseurs et entreprises qui cherchent à déployer des infrastructures de cloud privé pour assurer l'intégrité des données et garder leurs informations protégées.

Cette tendance montre l'importance croissante du cloud. Alors qu'au départ, le cloud privé était principalement un moyen d'apporter des contrôles basés sur le cloud à des systèmes sur site, il offre désormais aux entreprises toute l'agilité et la flexibilité du cloud avec un contrôle et une sécurité bien plus importants.

Alors que les entreprises cherchent à moderniser leur infrastructure, à protéger leurs données et à exploiter des technologies telles que l'IA, Kubernetes et les technologies cloud-natives resteront très probablement au premier plan.

Le visage dans l'ancien logo de Facebook était celui d'Al Pacino !



AVANT que la page d'accueil soit modifiée en 2007, la première page de Facebook contenait un logo avec le visage d'un homme partiellement obscurci derrière un nuage de code binaire. Ce logo a été conçu par un ami de Mark Zuckerberg, Andrew McCollum, en 2004.
Personne ne savait l'identité de ce visage mystérieux utilisé dans le logo de Facebook, jusqu'à ce que David Kirkpatrick a révélé dans son livre « The Facebook Effect » que l'image est en fait une photo manipulée du célèbre acteur Al Pacino.

25% des homicides dans les prisons américaines sont commis par un seul gang !

ARYAN Brotherhood, ou la Fraternité Aryenne, également connu sous le nom de AB, est un gang qui pratique la ségrégation raciale contre les noirs avec environ 20 000 membres dans et hors les prisons. Ce gang extrémiste est considéré comme le syndicat du crime organisé aux USA. Selon le « Federal Bureau of Investigation », FBI, le gang représente moins de 0,1% de la population carcérale, mais il est responsable de près de 25% des meurtres dans le système carcéral fédéral. L'AB a mis l'accent sur les activités économiques typiques des entités du crime organisé; notamment le trafic de drogues, l'extorsion, la prostitution et les tueurs à gage.
Comme la plupart des gangs de prison, les membres de la Fraternité aryenne se marquent avec des tatouages distinctifs qui incluent souvent les mots « Fraternité aryenne », « AB », 666 le chiffre du diable, le symbole nazi ainsi que de trèfles et de l'iconographie celtique.

Il existe une fleur qui sent le chocolat !



COSMOS atrosanguineus, alias cosmos chocolat, est une plante originaire du Mexique qui s'est éteinte à l'état sauvage, elle est reproduite en culture depuis 1902 par multiplication végétale.
Bien qu'aucune partie de cette plante ne soit comestible, le cosmos chocolat qui pousse jusqu'à 60cm de hauteur produit des fleurs qui ont la particularité de dégager une odeur similaire à celle du chocolat.

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS

Plus haut, plus profond, plus froid, plus cher… Voici les hôtels les plus extravagants du monde



• Nuit magique •
Une chambre sous l'eau, dans une mine ou dans le ciel… Découvrez les hôtels les plus atypiques et spectaculaires du monde



Ils sont hauts, froids, luxueux ou insolites : de nombreux hôtels dans le monde promettent à leurs clients une expérience atypique. Alors que le plus haut établissement du monde ouvre ses portes à Dubaï, 20 Minutes vous dresse la liste de quelques hôtels parmi les plus spectaculaires dans le monde.

1-Le plus haut

Il ouvre ses portes cette semaine. Le Ciel Dubai Marina, situé aux Emirats Arabes unis, bat tous les records avec ses 377 mètres de hauteur et ses 82 étages, avec vue sur l'île de Palm Jumeira.Piscine à débordement au 76e étage, spa au 61e étage, huit restaurants et 1.004 chambres et suites… L'établissement géré par l'InterContinental Hotels Group (IHG) au sein de la collection Vignette, se veut
« un hommage à l'esprit pionnier de Dubaï ». Son architecture, en forme de chas d'aiguille tout en vitres, a été imaginée par NORR, équipe internationale regroupant 750 architectes que l'on retrouve derrière un autre complexe hôtelier luxueux : l'Atlantis The Royal.

2- Le plus profond

L'hôtel « Deep Sleep » aux Pays de Galles, propose à ses clients de dormir à 420 mètres sous terre dans une ancienne mine d'ardoise victorienne abandonnée, située sous les montagnes de Snowdonia.
Et le lit se mérite : pour accéder à la mine, les clients devront d'abord faire une randonnée de 45 minutes en montagne, accompagnés par un guide. Il faut ensuite s'équiper, avec un casque, une lampe frontale, un harnais et des bottes pour descendre au cœur des profondeurs pendant environ une heure. Il vaut mieux ne pas avoir vu le film « The Descent » pour apprécier.

3- Le plus froid

Dans le cercle polaire, plusieurs hôtels proposent d'accueillir les voyageurs dans des chambres faites en glace. A l'instar de l'Icehotel situé à Jukkasjärvi, dans la commune de Kiruna en Suède, ouvert de décembre à avril et reconstruit chaque année à l'approche de l'hiver. Les chambres et les suites sont façonnées par des sculpteurs de glace.
L'Arctic SnowHotel, situé à Rovaniemi en Laponie, en Finlande, offre également la possibilité de dormir dans un cocon glacé : la température de l'établissement est comprise entre 0 °C et -5 °C. Une vingtaine de chambres sont équipées de sacs de couchage spéciaux pour rester au chaud durant la nuit, malgré un cadre de lit fait en glace.



4- Le plus subaquatique

Dormir sous l'eau telle Ariel dans La Petite Sirène, c'est possible. Le Resorts World Sentosa, situé à Singapour, a créé des chambres aménagées dans des aquariums. L'hôtel propose onze suites luxueuses avec terrasses extérieures et chambre à l'étage inférieur, ouverte sur la vie sous-marine. De quoi voir « 40.000 poissons », promet leur site Internet.
Mais si vous préférez être en milieu naturel, le Kwanini Manta Resort, en Tanzanie, propose une chambre située sur une plateforme flottante dans les eaux du récif corallien de l'île de Pemba. La chambre est située à quatre mètres sous le niveau de l'océan Indien, avec une vue à 360 degrés.

5-Le plus cher

Tous les hôtels évoqués précédemment ne sont pas exactement des établissements bon marché, mais un particulièrement bat les records. Il faut encore regarder du côté de Dubaï pour trouver la suite la plus chère du monde, la Royal Mansion de l'Atlantis the Royal Dubai. Pour la modique somme de 100.000 dollars la nuit, les clients de cet espace de 1.130 mètres carrés pourront profiter de quatre chambres, une salle à manger, un bar, une cuisine, une pièce à vivre, une salle de jeu ainsi qu'un bureau. Une terrasse de 475 mètres carrés avec une piscine à débordement vient compléter le tout.
Dubaï vient détrôner Las Vegas, aux Etats-Unis, où l'Empathy Suite du Palms Casino Resort a longtemps conservé le titre de suite la plus chère du monde. Conçue par



l'artiste britannique Damien Hirst, elle propose un espace de 836 mètres carrés avec une piscine à débordement, surplombant le Strip.

5- Le plus isolé

Quoi de mieux qu'un désert pour une expérience de déconnexion totale ?
Le Three Camel Lodge est un établissement situé dans le désert de Gobi, au sein d'un pays déjà peu peuplé, la Mongolie. L'hôtel propose une quarantaine de yourtes traditionnelles, aménagées de façon luxueuse, chauffées grâce à l'énergie solaire ou par un poêle à bois traditionnel.
Pour y parvenir, il suffit de prendre un vol jusqu'à Dalanzadgad, à 9.000 kilomètres de la France, puis de sinuer environ heure sur les pistes du désert de Gobi. Pour les plus prévoyants, une piste d'atterrissage privée est également disponible.

Des lichens ont été plongés dans les conditions de la vie sur Mars, et les résultats ont surpris tout le monde

Connus pour leur tolérance aux environnements extrêmes tels que les déserts et les régions polaires, les lichens sont depuis longtemps considérés comme les principaux candidats à l'implantation sur Mars. Un test réalisé par des scientifiques polonais a d'ailleurs dépassé certaines espérances. Mais sur leur planète d'origine, ces sentinelles de l'environnement sont menacées d'extinction…



Que l'on parle d'une planète ou d'un satellite naturel, le monde vivant semble receler des organismes dotés de capacités leur permettant de survivre ailleurs que sur Terre. Cela pourrait être le cas, par exemple, de deux plantes de l'Antarctique a priori suffisamment robustes pour pousser sur la Lune, selon une récente étude.

Toutefois, avec son atmosphère très fine, ses températures glaciales – moins 60 °C en moyenne – et le déluge de radiations qui bombarde sa surface en permanence, Mars, l'une des quatre planètes rocheuses du système solaire, pose des défis qui paraissent difficiles à surmonter (Centre national d'études spatiales).

Publiée le 31 mars dans la revue IMA Fungus par une équipe polonaise (K. Skubała et al., 2025), une nouvelle étude met cependant en évidence la capacité de certains lichens à survivre sur la surface martienne, "remettant en cause les hypothèses précédentes selon lesquelles cette planète serait inhabitable" (communiqué de Pensoft, éditeur de la revue).

5 heures dans des conditions similaires à celles de Mars

Les lichens constituent en fait une symbiose entre d'un côté, un champignon microscopique, et de l'autre, des algues ou des bactéries photosynthétiques.

Les auteurs de l'étude se sont intéressés à deux espèces de lichens, Diploschistes muscorum et Cetraria aculeata.

Sélectionnées pour leurs caractéristiques contrastées, ces candidates ont été exposées pendant cinq heures à des conditions similaires à celles de Mars en termes de composition atmosphérique, de pression, de fluctuations de température et de rayons X.

D'après les résultats publiés, les champignons constitutifs de ces symbioses sont restés "métaboliquement actifs" lorsqu'ils ont été exposés aux conditions atmosphériques martiennes dans l'obscurité.

Et ce, y compris lorsque les niveaux de rayonnement X correspondaient à ceux attendus sur la planète rouge au cours d'une année de "forte activité solaire".

Vérifier l'impact d'une exposition chronique aux radiations

Ainsi, les lichens, et en particulier D. muscorum, pourraient "potentiellement" survivre sur Mars malgré les fortes doses de rayons X associées aux éruptions solaires et aux particules énergétiques qui atteignent la surface de la planète, concluent les auteurs – qui soulignent néanmoins la nécessité de mener des études "à plus long terme" sur l'impact d'une exposition chronique aux radiations.

"Notre étude est la première à démontrer que le métabolisme du partenaire fongique [champignon, NDLR] dans la symbiose lichénique reste actif dans un environnement ressemblant à la surface de Mars", commente Kaja Skubała, première auteure de l'article, dans le communiqué.

Sur la planète bleue, les lichens sont considérés comme d'importantes sentinelles de l'environnement : "particulièrement sensibles" à la qualité de l'air, ils permettent en effet, à l'instar d'une plante cousine de l'ananas testée comme indicateur au Chili, "d'évaluer la présence de polluants atmosphériques" (France Bleu). Or, nombre d'entre eux sont menacés d'extinction.

42 mètres, la profondeur d'un immense lac aujourd'hui disparu dans l'un des plus grands déserts du monde



LE DÉSERT du Rub al-Khali, situé en majorité en Arabie Saoudite, abritait autrefois un immense lac qui a pu atteindre 42 mètres de profondeur à son apogée, il y a 8 000 ans, révèle une étude. Cette abondance d'eau douce a permis "l'épanouissement de prairies et de savanes, facilitant la migration humaine jusqu'au retour de la sécheresse" (université de Genève).

lus nous explorons les déserts, plus nous faisons des découvertes", nous a récemment confié Anthony Herrel, directeur de recherche CNRS, spécialiste en biologie de l'évolution au Muséum national d'Histoire naturelle et membre du commissariat scientifique de l'exposition "Déserts" (du 2 avril au 30 novembre 2025 à la Grande Galerie de l'Évolution du Jardin des Plantes, Paris).

Injustement considérés comme "vides", ces habitats caractérisés par le manque d'eau à l'état liquide – et pas forcément par le manque d'eau tout court, comme on le voit dans les "déserts de glace" abritent en réalité des formes de vie exceptionnellement diversifiées.

Tout aussi surprenant est leur passé, plus ou moins lointain…

C'est le cas, par exemple, du Rub al-Khali (dont le nom signifie 'Quart Vide'), l'un des plus grands déserts de sable au monde, situé sur la péninsule Arabique.

Aujourd'hui aride, ce territoire de près de 650 000 kilomètres carrés abritait autrefois un vaste lac et des rivières, selon une étude publiée par une équipe internationale dans la revue Communications, Earth and Environment (A.S. Zaki et al., 2025).

Une période de fortes précipitations entre -11 000 et -5 500 ans

"Nos travaux mettent en évidence la présence d'un ancien lac, qui a atteint son apogée il y a environ 8 000 ans, de rivières et d'une grande vallée formée par l'eau", décrit Abdallah Zaki, premier auteur de l'étude, actuellement chercheur postdoctoral à l'Université du Texas, dans un communiqué de l'université de Genève (UNIGE) où il a exercé par le passé.

Ces points d'eau sont apparus durant "l'Arabie verte" – une période de fortes précipitations qui s'est étendue de moins 11 000 à -5 500 ans, à la fin de l'ère quaternaire. "On estime que le lac était massif, mesurant 1 100 km2 – soit près de deux fois la surface du Lac Léman – et 42 m de profondeur", précise Sébastien Castelltort, professeur en processus de surface à l'UNIGE, qui a dirigé les recherches.

"En raison de l'augmentation des précipitations, (le lac) a fini par céder, provoquant une grande inondation et creusant une vallée de 150 km de long dans le sol du désert", détaille le chercheur.

Prévoir les conséquences possibles du changement climatique actuel

Sur la base des sédiments et des reliefs, les scientifiques estiment que les fortes pluies qui ont alimenté ces anciens points d'eau proviennent de l'expansion vers le nord des moussons africaines et indiennes, indique le communiqué.

Ces phases humides, liées aux cycles orbitaux, ont favorisé la formation de prairies et de savanes, facilitant ainsi l'expansion humaine dans la péninsule Arabique.

"La formation de paysages lacustres et fluviaux, ainsi que de prairies et de savanes, aurait conduit à l'expansion des groupes de chasseurs-cueilleurs et des populations pastorales" sur la zone, relate Michael Petraglia, professeur à l'Université Griffith (Australie).

"La présence d'abondantes preuves archéologiques (…) le confirme", note-t-il. Puis, il y a 6 000 ans, cette région a connu une forte baisse des précipitations, ce qui aurait créé des conditions sèches et arides, forçant finalement ces populations nomades à se déplacer : "Ce récit (…), inscrit dans les roches et les paysages, est fondamental pour comprendre et prévoir les conséquences possibles du changement climatique actuel", souligne l'UNIGE.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Les crampes d'estomac sont des maux de ventre dus à une contraction violente des muscles gastriques. Voici comment les calmer au plus vite.



Comment calmer *les crampes d'estomac ?*

BIEN-ÊTRE

Les crampes d'estomac sont des maux de ventre dus à une contraction violente des muscles gastriques. Il peut s'agir d'un trouble digestif bénin comme une douleur passagère causée par un stress ou une gastro-entérite ou au contraire d'un trouble plus sérieux lié par exemple à un ulcère. Rassurez-vous, les crampes d'estomac c'est "assez fréquent"

"On peut rencontrer ces douleurs dans de nombreuses circonstances favorisantes telles que le stress, la grossesse ou encore la prise d'anti-inflammatoires non stéroïdiens. La difficulté va être d'attribuer la douleur à tel ou tel organe, tout en sachant que dans la grande majorité des cas, les pathologies sous-jacentes sont bénignes." Nos conseils pour les soulager.

Les remèdes naturels les plus connus

Le jus d'aloe vera en gel : réputé pour ses vertus cicatrisantes et réparatrices, il a un effet protecteur sur la muqueuse stomacale. Posologie : 2 cuillères à soupe matin et soir, de préférence en dehors des repas.

Un cataplasme d'argile verte : elle permet de lutter contre l'inflammation. On mélange de l'argile verte avec de l'eau et on applique directement sur l'estomac en couche épaisse. On laisse agir au moins 20 minutes.

Le vinaigre de cidre : contrairement à ce que l'on croit, il est alcalisant.

Posologie : une cuillère à soupe mélangée à de l'eau tiède, à boire le matin à jeun pendant 15 jours.

L'huile essentielle de basilic : c'est un anti-spasmodique efficace sur les gastrites et ulcères. Posologie : une dizaine de gouttes d'huile végétale mélangée à deux gouttes d'huile essentielle de basilic à appliquer sur le ventre puis masser dans le sens de la digestion.

Que peut-on manger quand on a mal à l'estomac ?

"Il faut faire un régime en fonction du diagnostic et non pas en fonction d'un symptôme. D'une façon générale, quand il y a des douleurs dans le creux de l'estomac, il faut miser sur une alimentation plus légère, sans fritures, sans produits concentrés tels que les jus de fruits, les sodas et autres sucreries car cela va entraîner une souffrance de la muqueuse", conseille le gastro-entérologue. Il est primordial de manger doucement, de surélever la tête de lit, de ne pas fumer, ne pas boire d'alcool et d'éviter les boissons gazeuses.

La liste noire des aliments difficiles à digérer

Vous êtes sujet aux ballonnements ? Voici les aliments à éviter car trop riches en fodmap, des glucides qui fermentent dans les intestins et produisent des gaz !

Des médicaments avec ou sans ordonnance

"Les douleurs à l'estomac correspondent à un symptôme, or on ne prescrit pas de traitement sur un symptôme. On a tendance à donner des anti-acides et des inhibiteurs de la pompe à protons pour un oui ou pour un non alors que ce n'est pas forcément justifié. En cas de douleurs, on peut prendre un pansement mais si ce besoin devient régulier, il faut s'assurer que l'on n'est pas en train de masquer une pathologie", observe le spécialiste. Parmi les médicaments indiqués pour soulager des douleurs d'estomac :

les antispasmodiques en vente libre : Spasfon, Météospasmyl...

les pansements gastriques en vente libre : Gaviscon, Maalox, Moxydar…

les inhibiteurs de la pompe à protons sur ordonnance : Mopral, Mopral Pro (oméprazole), Inexium, Nexium (esomeprazole), Lanzor, Ogast (lansoprazole), Pariet (rabeprazole)

► Attention avec les anti-inflammatoires non stéroidiens : "Il faudra être prudent notamment en automédication car ils peuvent induire une gastrite aigue ou un ulcère gastroduodénal. Il est recommandé de les prendre lors des repas et d'y associer des inhibiteurs de la pompe à protons le temps du traitement".

Consultez si vous constatez en plus de douleurs à l'estomac :
-une perte de poids.
-le caractère récent mais persistant de la douleur.
-la perception d'une boule dans le ventre, de la fièvre.
-du sang dans les selles
-l'âge avancé.

Face à des douleurs de l'estomac, deux examens peuvent être effectués. Le plus classique est la fibroscopie gastrique qui permet de regarder ce qui se passe au niveau de l'estomac. "C'est un examen de routine peu agressif qui se fait sous anesthésie générale simple", rassure le Dr Godeberge. L'autre, qui dépend du contexte et de l'âge, est l'échographie abdominale afin de vérifier, surtout en cas de projection dorsale (douleurs dans le dos), que le foie, le pancréas et la vésicule se portent bien.

Gastro : épidémie en ce moment, durée, contagieuse ?



LES SYMPTÔMES tels que douleurs abdominales, diarrhée et nausées révèlent souvent une gastro. L'épidémie n'est pas encore arrivée en octobre. Carte de l'épidémie en France par département.

La gastro-entérite est une maladie virale très contagieuse qui se propage facilement. Difficile d'y échapper lorsque l'un des membres de la famille en est atteint ! Les personnes les plus vulnérables sont les jeunes enfants âgés de 6 mois à 3 ans, en raison de leur système immunitaire immature, ainsi que les personnes âgées, dont le système immunitaire est plus affaibli. En octobre, l'épidémie de gastro-entérite est "à un faible niveau d'activité par rapport à ceux observés habituellement en cette période" indique le Réseau Sentinelles. Quels sont les symptômes de la gastro ? Combien de temps est-on contagieux ? Quels sont les traitements les plus efficaces ? Que faire et que manger ? Carte de l'épidémie, aliments en cas de gastro et infos.

Où en est l'épidémie de gastro en ce moment ?

Le taux de gastro-entérite est stable en semaine 40 (du 2 au 8 octobre 2023) par rapport à la semaine précédente, rapporte le Réseau Sentinelles et à un niveau inférieur par rapport à ceux enregistrés habituellement à cette période. Au niveau régional, les taux d'incidence les plus élevés sont observés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est.

Définition : c'est quoi une gastro-entérite ?

La gastro-entérite résulte de l'inflammation du système digestif (parois de l'estomac et intestin). C'est la muqueuse de l'intestin qui est enflammée par un agent pathogène (qui peut causer une maladie). La gastro-entérite dite hivernale (qui survient surtout entre novembre et mars) est le plus souvent d'origine virale et plus rarement bactérienne.

Comment savoir si on a une gastro virale ou bactérienne ?

La gastro est très fréquente en hiver, quand il fait froid. Dans la majorité des cas, elle est d'origine virale, mais parfois elle peut être due à une bactérie. Comment savoir ?

Covid ou gastro-entérite : symptômes, comment savoir ?

Le Covid-19 peut entraîner des symptômes gastriques. Mal de ventre, nausées, diarrhée... Comment savoir si c'est un Covid ou une gastro ? Voici les différences.

Alimentation en cas de gastro

La gastro-entérite atteignant directement le système digestif, le transit est particulièrement perturbé et la digestion plus que difficile. Aussi il est important de bien choisir ses aliments quand on souffre de diarrhées, de nausées, de vomissements et plus largement de maux de ventre. On privilégie par exemple le riz, les pâtes, les bananes... et on évite tout ce qui va agresser le système digestif : fruits crus, légumes crus, jus d'orange, boisson gazeuse...

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HBITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE MASCARA
N° 2520 **N° D'IDENTIFICATION FISCALE:186290101477122**

RELANCE 2ÉME AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES APRES INFRECTUOSITE N° 56/2026

Le directeur des équipements publics de la Wilaya de Mascara sur délégation de responsable de l'action relance 2ème avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales après infréctuosité Pour La : **RÉALISATION DE (03) SALLES DE CLASSES D'EXTENSION A L'ECOLE BEN MIRA LAKHDAR A LA COMMUNE DE GHRISS.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse aux personnes physiques ou morales disposant d'un registre de commerce pour la réalisation de 03 salles de classes à savoir:

- **Capacité professionnelle :**
 - Être qualifiées en bâtiment activité principale, **catégorie « 02 ou plus » en cours de validité le jour d'ouverture des plis.**
- **capacité financière :**
 - Ayant un minimum de chiffre d'affaire de la moyenne des Trois dernières années (2023-2024-2025) **≥1.000.000.00 DA.**

justifiés par Copies des bilans financiers des années (2023-2024-2025) portant accusé de réception par les service des impôts compétente et visé par un commissaire au compte ou un comptable agréé pour les personnes morales ou C 20 portant chiffre d'affaires des années (2023-2024-2025)

- **Références professionnelles** : Avoir réalisé **un projet de catégorie "A ou plus" dans les 10 dernières années**
- Les références professionnelles dûment justifiées par attestation de bonne exécution délivrées par le maître de l'ouvrage public.

PRESENTATION DE L'OFFRE:

Le soumissionnaire devra cacheter son offre, en utilisant trois (03) enveloppes intérieures séparées portant selon le cas, la mention:« Dossier de candidature», « Offre technique» et « Offre financière »
Les trois enveloppes intérieures devront également comporter le nom et l'adresse du soumissionnaire.
L'enveloppe extérieure devra comporter la mention suivante :

RELANCE UN 2ème APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES APRES INFRECTUOSITE N° 56 /2026
PROJET : RÉALISATION DE (03) SALLES DE CLASSES D'EXTENSION A L'ECOLE BEN MIRA LAKHDAR A LA COMMUNE DE GHRISS.
« L'enveloppe extérieure doit être anonyme »
A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Est adressée à Monsieur le Directeur des Équipements Publics, sis à la cité Administrative nouvelle ; ZHUN12 à Mascara.

- La durée de préparation des offres est fixée à **15 jours** à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres avec exigence de capacité minimales dans la presse nationale en langue nationale et en langue française ou deux quotidiens électronique sous Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Publics (BOMOP) ou la presse électronique et le portail électronique.
- La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de la préparation des offres à **14H00.**
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date retenue pour la remise des offres et l'ouverture des plis sera le premier jour ouvrable qui suit.
- La date d'ouverture technique et financière aura lieu à la date de dépôt des offres à **14H00.**

Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de la préparation des offres augmentée de (90) jours à compter de la date du dépôt des offres.

N.B : Les soumissionnaires sont cordialement invitées à la séance d'ouverture candidature, technique et financière des plis au niveau de la direction des Équipements Publics de Mascara.

Le Jeune Indépendant **du 09/09/2026 / ANEP 2631013193**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT TERRITOIRE
WILAYA DE TISSEMSILT
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
NIF : 420024000038101

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

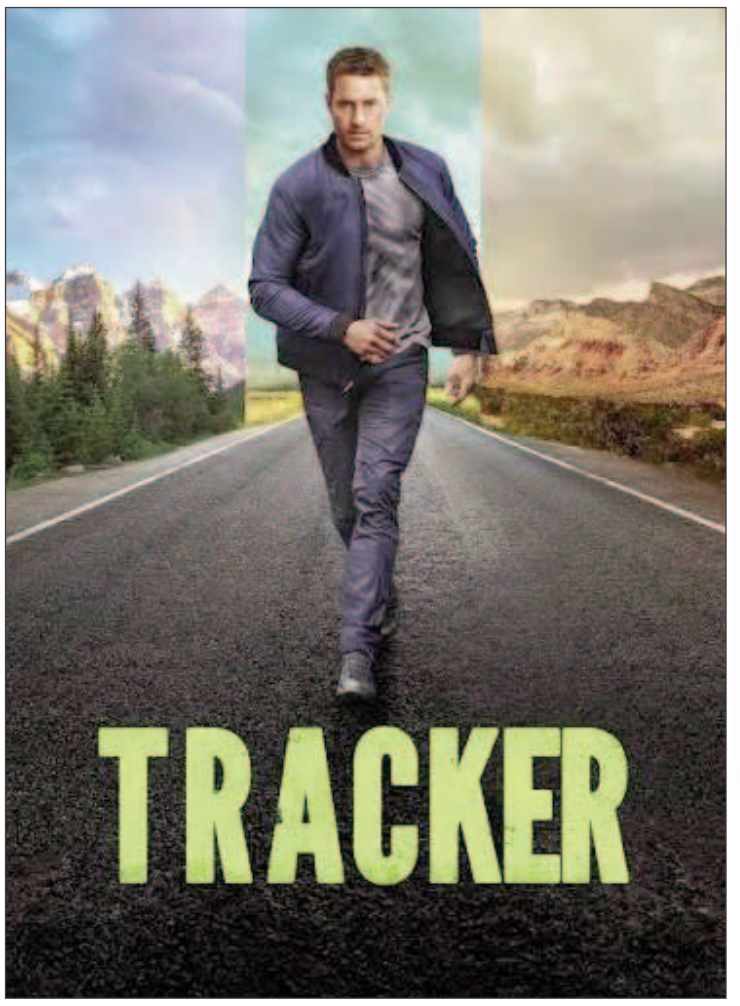
Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service publics, la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture et de la Construction de la wilaya de Tissemsilt informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'appel d'offre avec exigences des capacités minimales 2ème avis N°30/2026 du 23/07/2026.
Intitulé de l'Opération : Etude Et Suivi Et Réalisation Travaux De VRD Primaires Et Secondaires Des Logement Public à Travers La Wilaya.
LOT N° C : Suivi Des Travaux Pour Les Lots :
LOT N°07 : Travaux de Réalisation et raccordement d'un château d'eau 2000m3 au niveau POS N°02 Pole Urbain Boumengouche Commune De Tissemsilt.
LOT N°08 : Travaux de Réalisation d'une station de pompage au niveau POS N°02 Pole Urbain Boumengouche Commune De Tissemsilt.
LOT N°09 : Travaux de Réalisation et raccordement d'un réservoir 5000 m3 Au Niveau POS N°02 Pole Urbain Boumengouche Commune De Tissemsilt.
qu'à l'issue de l'attribution provisoire comme suit :
ANEP N°: 2616025183

Laboratoire	Note technique	Montant de la soumission / TTC	Montant corrigé / TTC	Délai	Observation
Bureau d'étude en hydraulique Gérant : Boumahdi Nadjib NIF : 18526070065214102680	16	1 464 000.00DA	/	12 mois	Offre technique

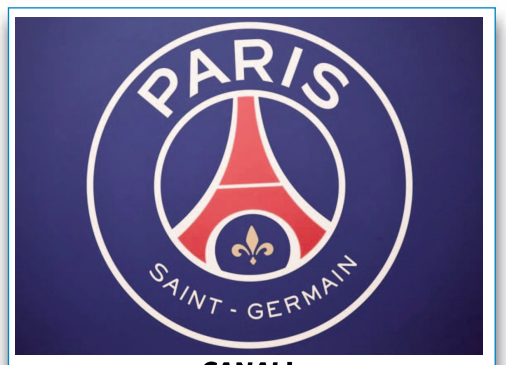
Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Tissemsilt dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première publication du présent avis d'attribution, conformément à l'article 82 du décret 15/247 sus cité.

Le Jeune Indépendant **du 09/09/2026 / ANEP 2616030073**









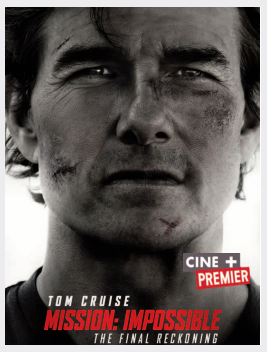


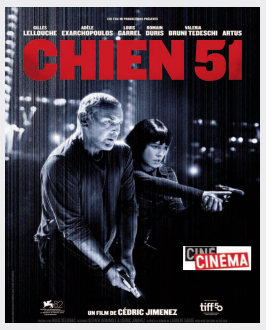


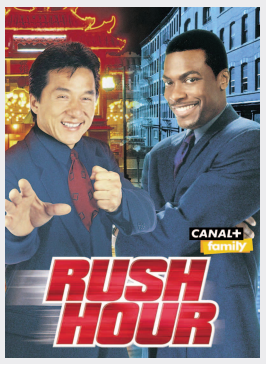


JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Série policière Etats-Unis - 2024 — TF1
Tracker

21h00 Série d'action - France 2026 — France 2
Les évaporés

20h50 Magazine de société - 2026 — M6
On n'est pas d'accord !

21h00 Football : Ligue des champions — CANAL+
Paris-SG / Slovan Bratislava

21h00 Magazine de société — W9
France
Enquêtes criminelles

22h35 Film d'action — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 1990
Rocky V

21h05 Série humoristique — 6ter
France
Kaamelott

21h00 Film d'action - Etats-Unis 2006 — CINE+ PREMIER
Mission : Impossible 3

21h00 Football : Ligue des champions — CANAL+ SPORT
FC Porto / Manchester City

21h00 Cinéma - 2025 — CINE+ CINEMA
Chien 51

20h50 Film d'action — CANAL+ family
Etats-Unis - 1998
Rush Hour

21h25 Cinéma — TMC
France
Maison de retraite

21h00 la chaine ACTION



Film d'action (Etats-Unis - 2009)

G.I. Joe : le réveil du cobra

Dans un monde où la technologie militaire prend des tournures inquiétantes, le magnat des armes James McCullen (Christopher Eccleston) a conçu une arme redoutable basée sur la nanotechnologie, qu'il a vendue à l'OTAN. Alors que l'armée américaine se prépare à assurer la livraison de cette invention, un convoi dirigé par Conrad Hauser (Channing Tatum) et Wallace Weems (Marlon Wayans) est soudainement attaqué par la mystérieuse Baronne (Sienna Miller), une femme d'affaires aux intentions obscures. Sauvé in extremis par une unité d'élite secrète, les G.I. Joe, Hauser et Weems sont alors confrontés à une réalité bien plus complexe que prévue.

22h45

Film d'action (Etats-Unis - 2013)

G.I. Joe : conspiration

Dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, les soldats d'élite du G.I. Joe se voient confier une mission cruciale : récupérer des têtes nucléaires cachées au Pakistan. Alors qu'ils s'apprêtent à procéder à l'évacuation, une attaque surprise orchestrée par Zartan, qui a usurpé l'identité du président américain, décime l'escouade.

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 04:27 | 12:26 | 16:02 | 18:46 | 20:09 | 04:33 | 12:31 | 16:07 | 18:50 | 20:13 | 04:48 | 12:45 | 16:21 | 19:04 | 20:26 | 04:46 | 12:36 | 16:09 | 18:53 | 20:11 | 04:55 | 12:52 | 16:28 | 19:11 | 20:33 | 05:00 | 12:57 | 16:32 | 19:16 | 20:38 | 05:03 | 13:00 | 16:35 | 19:19 | 20:41 |

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8586 – MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	34°	23°
Oran	33°	25°
Constantine	37°	20°
Ouargla	40°	26°

L'ONDE DE CHOC DES IMPORTATIONS FICTIVES

Quand le filtre numérique protège la nation

Il est des chiffres qui ne relèvent plus de la simple gestion comptable, mais du choc macroéconomique pur et simple. Lorsqu'une vague d'intentions d'importations culminant à plus de 130 milliards de dollars est sollicitée par une poignée de micro-entreprises, l'étonnement cède immédiatement la place au devoir d'analyse stratégique.

Dans un pays dont les recettes d'exportation annuelles avoisinent les 40 milliards de dollars, avaliser une telle somme aurait signifié engloutir plus de trois années de revenus nationaux et siphonner jusqu'au dernier centime les réserves de change. L'opinion publique mesure ici qu'il ne s'agissait pas d'une sollicitation commerciale, mais d'une tentative d'asphyxie financière.

Pour comprendre comment le système financier a frôlé un tel emballement, il convient de décortiquer la mécanique sous-jacente. Loin d'être une dynamique d'approvisionnement réel du marché national en intrants ou en biens d'équipement, l'opinion publique assiste médusée à une tentative massive de transfert illicite de devises.

La technique repose sur la surfacturation systématique couplée à la création en réseau d'entreprises coquilles vides. En exploitant la plateforme prévisionnelle d'importation, des réseaux d'acteurs ont multiplié les demandes identiques à travers des prête-noms, espérant traverser les mailles du filet pour obtenir des allocations de devises transférables vers l'étranger.

L'analyse détaillée des données statistiques met en lumière des incohérences structurelles criantes. Comment imaginer un seul instant que 851 entreprises ne comptant que deux salariés chacune puissent exprimer un


Un choc macroéconomique.

besoin réel d'importation de près de 89 milliards de dollars ? Cela représente une moyenne surprenante de plus de 104 millions de dollars par entité, un niveau d'irrationalité qui s'observe à tous les échelons du segment des TPE, où 149 entreprises sans aucun salarié ont réclamé près d'un demi-milliard de dollars, tandis que d'autres entités d'un ou cinq salariés prétendaient brasser des dizaines de milliards de dollars.

Une telle disproportion entre la masse salariale déclarée et la capacité opérationnelle trahit immédiatement la nature fictive des opérations. Satisfaire l'intégralité de ces demandes déclaratives aurait exigé plus de trois fois la totalité des recettes d'exportation annuelles du pays, constituant un risque systémique majeur pour la stabilité monétaire nationale.

Face à cette menace, la réponse apportée illustre un tournant majeur : l'avènement de la gouvernance par la donnée. Là où la bureaucratie traditionnelle et le contrôle manuel morcelé laissaient jadis passer des failles béantes, souvent exposées à la faiblesse humaine ou à la corruption, la digitalisation de la plateforme prévisionnelle a joué son rôle de filtre de sécurité. En interconnectant en temps réel les bases de données du Ministère du Commerce, du Registre du Commerce et de la Sécurité Sociale, l'État a pu procéder à un croisement automatisé des variables.

L'algorithme a immédiatement fait ressortir l'aberration du ratio entre l'effectif déclaré et le volume de devises sollicité. La digitalisation cesse ainsi d'être une simple modernisation administrative pour s'imposer comme le bouclier technologique de la souveraineté économique.

Dans le débat public et politique, la posture doit être d'une clarté absolue. Aux voix qui interrogent la présence même de tels volumes sur la plateforme, il convient de répondre avec pédagogie que le système prévisionnel est un outil de recueil des intentions et non un guichet de décaissement automatique. Le contrôle d'État a parfaitement fonctionné en amont, jouant son rôle de sas de sécurité avant le moindre transfert effectif de capitaux. Le Trésor public n'a pas été lésé, il a été préservé.

Loin d'être un frein à l'activité économique ou un obstacle bureaucratique, cet assainissement constitue un signal fort d'encouragement à l'adresse des véritables producteurs et industriels. Les opérateurs économiques légitimes, qui créent de la valeur et de l'emploi, étaient jusqu'ici pénalisés par la concurrence déloyale d'importateurs virtuels captant indûment les capacités de financement.

En éliminant près de 4 000 entités frauduleuses, l'État sécurise les devises nécessaires aux approvisionnements stratégiques et garantit la stabilité des entreprises citoyennes. La réactivité au plus haut sommet de l'État et le déclenchement d'un audit rétrospectif témoignent d'une volonté politique d'en finir définitivement avec les rentes d'importation.

L'assainissement du commerce extérieur est désormais en marche, soutenu par la rigueur de la technologie et la clarté de la vision stratégique.

Kamel Mansari

INCENDIES CRIMINELS À SÉTIF ET TIZI OUZOU

Quatre suspects placés en détention provisoire

QUATRE personnes ont été placées, avant-hier, en détention provisoire après leur implication présumée dans des incendies volontaires ayant touché des zones forestières à Tizi Ouzou et Sétif.

Les faits, établis dans le cadre de trois affaires distinctes, font l'objet de poursuites judiciaires pour des actes subversifs et des incendies volontaires du domaine forestier de l'État.

C'est ce qu'a indiqué un communiqué du Parquet de la République près le Pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale, près le tribunal de Sidi M'hamed, qui a détaillé les éléments recueillis dans ces trois dossiers.

L'affaire intervient alors que les autorités judiciaires ont renforcé la lutte contre les actes criminels liés aux feux de forêt. À Tizi Ouzou, les enquêteurs ont d'abord interpellé Benmoumen Mehdi, surpris en flagrant délit alors qu'il mettait le feu au milieu de broussailles denses et sèches, à proximité du domaine forestier situé sur la route des Puits, près de la résidence universitaire pour filles. Il a été maîtrisé par des citoyens présents sur les lieux. Une vidéo montrant l'acte à l'origine du départ de feu a également été récupérée.

Une deuxième affaire concerne Mouzni Merzoug, arrêté après avoir, selon les éléments de l'enquête, volontairement mis le feu dans une zone forestière située au lieu-dit Aït Aïssa Ouziane, dans la commune de Maatka. Là encore, les investigations ont permis de récupérer une séquence vidéo montrant l'incendie provoqué sur les lieux.

Le dossier comporte également un volet particulièrement sensible. Le suspect aurait jeté des pierres sur des éléments de la Protection civile alors qu'ils intervenaient pour maîtriser les flammes. Selon le Parquet, il aurait par ailleurs déclaré être sympathisant de l'organisation terroriste dénommée «MAK».

À Sétif, l'enquête porte sur deux autres suspects, Chettibi Imad et Berbach Slimane. Ces derniers sont soupçonnés d'avoir incendié des broussailles et des arbres forestiers dans la forêt de Mintano, relevant de la commune de Tizi N'Bechar. Leur présence sur les lieux au moment de l'incendie a été confirmée par l'expertise scientifique, selon le communiqué du Parquet.

Les arrestations ont été opérées à l'issue d'enquêtes préliminaires menées par la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la Sûreté de wilaya de Tizi Ouzou et le service de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale de Sétif.

Aymen D.

CARAMBOLAGE À TADMAÏT

Dix morts et douze blessés

UN CARAMBOLAGE d'une extrême violence impliquant un poids lourd et plusieurs véhicules a coûté la vie à dix personnes et fait douze blessés en fin d'après-midi de lundii à Tadmaït dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Ce nouveau drame survenu sur la RN 12 rallonge la liste des tragédies routières meurtrières enregistrées cet été, relançant brutalement le débat sur l'hécatombe des routes nationales.

Selon les précisions fournies par les services de la Protection civile, le drame s'est produit à 16h39 précises au lieu-dit Vouilef. La collision à la chaîne, d'une rare violence, a piégé de nombreux automobilistes en pleine circulation. L'alerte donnée, d'importants moyens de secours ont été immédiatement mobilisés. Les éléments de l'unité secondaire de Draâ Ben Khedda, rapidement renforcés par les effectifs et les équipements lourds de l'unité principale de Tizi Ouzou, se sont déployés sur le site pour extraire les victimes des carcasses disloquées.

Sur place, la priorité a été donnée à la stabilisation des blessés, des hommes et des femmes âgés de 19 à 69 ans. Après avoir reçu les premiers soins d'urgence sur les lieux mêmes du drame, ces derniers ont été évacués en urgence vers les structures hospitalières les plus proches de la région. Parallèlement, les dépouilles des dix personnes décédées ont été transférées vers la morgue centrale de l'hôpital local.

L'ensemble du dispositif de secours a été coordonné sous la supervision directe du directeur de wilaya de la Protection civile. Face à la gravité de la situation, le wali de Tizi Ouzou, Aboubakr Esseddik Boucetta, s'est rendu personnellement sur les lieux de la collision. Son déplacement visait à suivre l'avancement des opérations de déblaiement, à veiller à la prise en charge médicale optimale des rescapés et à manifester le soutien des autorités aux familles durement éprouvées par cette perte soudaine.

Ce nouveau drame s'inscrit dans une série noire particulièrement sombre qui endeuille le pays durant cette période estivale. Il survient peu de temps après l'accident survenu le 31 juillet dernier à Boumerdès, où le renversement d'un autobus avait coûté la vie à 25 personnes et blessé 39 autres. Cette succession de catastrophes routières rappelle également le tragique accident d'Oued El Harrach survenu en 2025, lorsqu'un autobus de transport de voyageurs avait plongé dans un ravin, illustrant de manière tragique la persistance du danger sur les axes routiers du pays.

Khalil Aouir